ELECTION PROVINCIALE LE 29 AVRIL

la GAZETTE VALLEYFIELD BEAUHARNOIS

VOL. 34 — No. 39 — HUNTINGDON, QUEBEC — LE 12 MARS 1970 Prix: 10¢ 20 PAGES

BIBLIOTHEQUE MAR 13 LEGISLATURE, QUEBEC

CONFERENCE CHOC DU LT. LABELLE:

LA DELINQUANCE ET LE CRIME

Devant une très belle assistance le dîner inter-clubs, organisé par le Club Optimiste de Valleyfield, sous la présidence de M. Gilles Dupont, remportait un éclatant succès, mardi soir dernier au Restaurant Aux Rapides.

Pour le bénéfice de nos lecteurs, nous publions un résumé de cette magistrale conférence du Lieutenant Claude Labelle de la force constabulaire de Montréal, sur la prévention de la délinquance juvénile.

LA PREVENTION DE LA DELIQUANCE JUVENILE

Au départ, je tiens à élucider un point. Il est impossible d'éliminer la délinquance juvénile, tout comme il est impossible d'éliminer le crime. La délinquance et le crime, comme d'autres manifestations de la pathologie sociale, reflètent souvent le mode de vie courant et même admis de la vie en collectivité. En outre, il existera toujours des individus qui commettront des actes répréhensibles pour la seule raison qu'ils sont prohibés. La société peut trouver une définition du comportement anti-social et y répondre par différents moyens.

Dans cette communication, mon intérêt se porte sur la prévention de la délinquance juvénile, qui est un aspect de toute étude sérieuse du problème des jeunes délinquants. Le fait est probablement déjà évident, que le terme "PREVENTION" a des significations différentes quand il est employé dans le contexte des programmes destinés à combattre la délinquance.

Avant de définir un concept préventif précis, il est de toute importance de classifier les types de prévention. En 1962, s'est tenu à Rome, sous les auspices du Bureau Européen des Nations Unies, un "Cycle d'étude sur l'évaluation des méthodes utilisées pour la prévention de la délinquance juvénile." Parmi les experts réunis, le psychiâtre anglais bien connu, Dr Gibbens, a distingué trois (3) types de prévention: (1)

"a) **LA PREVENTION PRIMAIRE ou GENERALE** qui comprend les moyens susceptibles de combattre les causes criminagènes générales (taudis, alcoolisme, etc...), d'élever le niveau de vie populaire, d'améliorer la santé physique et mentale, l'éducation familiale et scolaire, de généraliser la formation professionnelle, de développer les services sociaux, d'assainir la moralité publique et les loisirs commercialisés, etc.

b) **LA PREVENTION SECONDAIRE** qui vise à déceler et à traiter le plus tôt possible les inadaptations et les troubles du comportement avant qu'apparaisse un état caractérisé de délinquance;

c) **LA PREVENTION TERTIAIRE** qui vise à prévenir les complications et les séquelles de l'inadaptation. Elle se fond largement avec le traitement de la délinquance. Bien que tardif du point de vue de la prévention idéale ce traitement est préventif dans ses fins. Il vise essentiellement à éviter la récidive."

Fin de la citation.

En d'autres termes, nous devons investir une partie considérable de nos connaissances et de nos ressources, et, vraiment, **de notre imagination,** afin d'attaquer sur un front étendu tous les aspects de l'existence familiale et collective qui semblent finalement pousser les adolescents à la révolte et à la dérive.

Si une société n'a que pour idéal le confort et la vie facile, elle récoltera ce qu'elle a semé, elle aura la délinquance juvénile qu'elle mérite.

Si je désire savoir ou connaitre combien de jeunes ont commis des actes de délinquance au Canada, en 1961, par exemple, nul doute que je m'orienterai vers le Bureau Fédéral de la Statistique pour trouver la réponse. Malheureusement, les statistiques se bornent à indiquer le nombre des jeunes jugés délinquants par les tribunaux; il s'ensuit qu'il devient extrêmement difficile d'établir des statistiques précises sur la nature et le nombre des cas de délinquance juvénile au Canada. Tout de même, avec les chiffres que nous possédons, on constate que: de 1957 à 1961 inclusivement, les **ECOLIERS** ont constitué le plus grand nombre des enfants jugés délinquants et ceci de très loin. Le plus faible pourcentage de cette catégorie atteint 88.2% en 1959 et le plus haut a été de 92.6% en 1961. D'après les chiffres, de 65 à 70% des enfants, qui ont été jugés délinquants sont des élèves des classes de 6ième, 7ième, 8ième et 9ième années.

Cependant, on peut préserver dans une large mesure les enfants en les préparant à affronter le **MAL** sous diverses formes et à le surmonter par le **BIEN**

La prévention de la délinquance juvénile implique des efforts très divers dans des secteurs très différents: la famille, l'école, le travail, les loisirs, la préparation à la vie professionnelle, etc...

(Suite à la page 16)

SIGNATURE DU LIVRE D'OR — En compagnie de Son Honneur le maire Raphaël Barrette, la talentueuse Andrée Champagne, vedette de la télévision et présidente de la Campagne '70 de la Société Canadienne du Cancer, officie à la signature du Livre d'Or de la Cité, lors d'une magnifique réception civique offerte en reconnaissance aux membres bénévoles de la campagne '69. — Photo: Peter Rozon.

Les employés du CEGEP:

Rejet des offres du min. de l'éducation

(VOIR PAGE 8)

Nouveau juge de la cour du bien-être social

(VOIR PAGE 4)

Ligue Récession:

LES CAVALIERS EN FINALE

(VOIR PAGE 15)

SUPER PALMARES FRANCO-QUEBECOIS P.Q.

semaine du 8 au 14 mars

s.d.	c.s.			
12	1	Te v'la/les ailes d'un Ange	r. charlebois	Gamma
4	2	Wight is Wight	m. delpech	Barclay
5	3	Pour toi pour toi	pagliaro	Spectrum
13	4	Lili di lou	e. charden	Gamma
14	5	Un homme libre	c françois	Philips
19	6	Aouaie viens-t'en	f. guy	Aquarius
9	7	J'ai coupé le téléphone	f. hardy	Reprise
—	8	Les dégonflés	les bélair	Belair
—	9	Les enfants de l'avenir	i. pierre	Barclay
—	10	Si tu pars	j. halliday	Philips
—	11	Sensation I	r. charlebois	Gamma
—	12	Le début d'un temps nouveau	r claude	Barclay
—	13	Hosanna	d. lautrec	Jupiter
—	14	La michetonneuse	m. polnaref	Columbia
—	15	Tzagadou	l. forestier	Gamma
—	16	Je ne pense qu'à ça	évariste	Pathe
—	17	Pacification/Que j'aime	la nouvelle front.	Gamma
—	18	Fleur sauvage	steve	Jupiter
—	19	Un testament/Je m'en viens	les alexandrins	Polydor
—	20	Dors/Claudia	les bel canto	Barclay

compilation Serge Plaisance

PALMARES DES VENTES A SUPER POP (n.b. au comptoir)

1	Nos jeux d'enfants	r. martel	Spectrum
2	Adieu joli Candy	j. f. michael	vogue
3	Pierrot les cheveux	coeur d'une génération	Gamma
4	L'enfant noir	j. michel	Jupiter
5	Un soir de décembre	f. castel	T. Canada
6	Oh Darling	p zabé	Nobel
7	L'étoile d'Amérique	c. léveillé	Leko
8	pauvre grand-maman	karo/goulet	Vedette
9	Pour toi pour toi	pagliaro	Spectrum
10	Comme j'ai toujours envie d'aimer	m. hamilton	T. Canada

SUPER POP FORT lundi au vendredi de 16h à 17h55
lundi et mardi de 19h à 20h
UNDERGROUND Lundi au jeudi de 20h05 à 21h
LES GRANDS AU COMPTOIR lun. au jeu. 16h35 à 17h

super POP fort AMERICAN
Compilation de Serge Plaisance

1	Thank You	Sly & Family Stone	Epic
2	Traveling Band	Creedence Clearwater	R. Fantasy
3	Psychedelic Shack	Temptations	T.M.
4	Ma Belle Amie	Tee Set	Colossus
5	Shades of Green	Flaming Ember	Hot Wax
6	Save The Country	Thelma Houton	Dunhill
7	Bridge Over Troubled Water	Simon & Garfunkel	Columbia
8	Arizona	Mark Lindsay	Columbia
9	I Wan't You Back	Jackson 5	T.M.
10	Venus	Shocking Blue	Colossus
11	The Rapper	Gaggerz	Kama Suntra
12	Instant Karma	John Ono Lennon	Apple
13	No Time	Guess Who	Nimbus
14	Walk A Mile In My Shoes	Joe South	Capitol
15	Kentucky Rain	Elvis Presley	RCA
16	1984	Spirit	Ode
17	Evil Ways	Santana	Columbia
18	The Thrill is Gone	B. B. King	Bluesway
19	Give Just A Little More	The Chairman of Board	Invictus
20	Love Peace and Happiness	Chambers Brothers	Columbia
21	Do The Funky Chicken	Rufus Thomas	Stax
22	Comin' Home	Delaney, Bonnie & Friends	Atco
23	Keep On Doin'	Isley Brothers	T-Neck
24	The Price of Love	Status Quo	Pye
25	Tumma Harbour	Mary Hopkin	Apple
26	Take A Look Around	Smith	Dunhill
27	Sister Isabelle	Del Shannon	Dunhill
28	The Chant	Lighthouse	RCA
29	Somebody Knows, Somebody	Stevie Wonder	T.M.
30	Baby Take Me In Your Arms	Jefferson Janus	

semaine du 8 au 14 mars
Long-jeu de la semaine
Jacques Dutronc
Le Responsable
Vogue 6034.

George Varin comparaîtra le 24 mars prochain

Le procès de George Varin, soupçonné de tentative de vol au magasin Canadian Tire de Valleyfield, aura lieu le 24 mars prochain.

L'homme en question a pu recouvrer sa liberté moyennant un cautionnement de $100.

Pour sa part, un Indien de la réserve de St-Régis, Joseph Lazore, subira son enquête préliminaire le 12 du présent mois sous une accusation d'assaut avec intention de blesser. L'individu de 53 ans a été temporairement libéré grâce à un cautionnement de $100.

LISEZ
La Gazette

Collision SUR LE PONT LANGLOIS

Le pont Mgr. Langlois a été le site d'un autre accident d'automobile en fin de semaine dernière, plus précisément au cours de la nuit de Samedi à dimanche, à 2 heures 30 le matin.

Les véhicules étaient conduits par MM. Théodore Paquette, de St-Timothée, et Yvon Portelance, de Senneville. Une personne a été blessée. Il s'agit de Mlle Aline Mitchell, de Ste-Anne-de-Bellevue. Elle aurait subi des blessures à la tête et réintégra son domicile après avoir reçu les premiers traitements. Les automobiles sont une perte totale.

QUELQUE CHOSE
A VENDRE,
A LOUER,
POUR VOS
TRAVAUX D'IMPRIMERIE
VOYEZ
LA
GAZETTE

"COUP DE POUCE" vous reviendra très bientôt, le Rédacteur étant présentement en vacances.

Nouveau GERANT

Monsieur Léonard, président du magasin Chez Léonard, 4 rue du Marché, à Valleyfield, a le plaisir d'annoncer la nomination de M. Richard Brisebois comme gérant de ce magasin de confections. Avantageusement connu dans toute la région, M. Brisebois possède une expérience de quinze ans dans le domaine de la confection pour hommes et pour dames. Il se fera toujours un plaisir de bien vous conseiller pour mieux vous servir.

CINEMA SALABERRY
14 au 20 SAM. à VEN.

COMPLÉMENT DE PROGRAMME:
EN COULEURS
TOUS

LE DERNIER SAFARI
(THE LAST SAFARI)
avec STEWART GRANGER

Prenez le temps de vivre . . . Allez au Cinéma

Bel accueil à Andrée Champagne

Madame Andrée Champagne, vedette de la radio et de la télévision, a été chaleureusement accueillie lors de sa visite à l'Hôtel de Ville, à Valleyfield vendredi après-midi dernier tant par les autorités municipales que par les responsables de la Société Canadienne du Cancer de la région.

C'est le maire Raphaël Barrette qui souhaita la bienvenue à Mme Champagne à l'Hôtel de Ville tout en l'assurant de la collaboration de ses collègues au conseil municipal de Valleyfield. Madame Jean-Paul Gaudreault, présidente du secteur Valleyfield de la Société du Cancer remercia Mme Champagne de son appui, de son encouragement, surtout de sa présence à Salaberry de Valleyfield.

La campagne financière de la Société du Cancer de la province, dont la présidente est madame Champagne, débutera sous peu au Québec. Dans la région cet appel à la population se fait à l'automne de chaque année.

Quelque 100 invités ont assisté à la réception de vendredi soir, en l'honneur de Madame Andrée Champagne.

RECEPTION CIVIQUE DES MIEUX REUSSIE — A l'occasion du lancement de la Campagne nationale de souscription 1970 de la Société Canadienne du Cancer, de même que dans le but de rendre un hommage bien mérité aux dames des différentes sections de notre Cité et du diocèse de Valleyfield qui ont travaillé bénévolement à la souscription '69, une magnifique réception civique avait lieu vendredi dernier, le 6 mars, à l'hôtel de ville de Salaberry de Valleyfield. On remarquait la présence de Mme Andrée Champagne, artiste bien connue de la télévision, présidente de la Campagne 1970, et M. Guy Angers, directeur national de la Société Canadienne du Cancer. Dans la photo, outre les deux distingués visiteurs, on remarque les membres de l'équipe bénévole de la paroisse St-Joseph Artisan, en compagnie de la responsable de la section, Mme Florian Labelle — (Photo Peter Rozon).

LETTRE OUVERTE

L'AFFAIRE GHAZALY

GOVERNEMENT DU QUEBEC
MINISTERE DE LA JUSTICE
CABINET DU MINISTRE
QUEBEC, le 26 février 1970
RE: L'AFFAIRE GHAZALY

Monsieur Gérard Cadieux,
m.p.q.,
Député de Beauharnois,
Gouvernement du Québec,
QUEBEC, P.Q.

Cher collègue,

Veuillez croire que c'est avec intérêt que j'ai pris connaissance de votre lettre du 18 février dernier à l'appui de la requête que m'a déjà présentée madame Luce Marin-Ghazaly.

Nonobstant un jugement de la Cour du Bien-Etre social confiant à sa mère la garde de l'enfant Marlène, monsieur Ghazaly a enlevé de son épouse son enfant sans lui donner de nouvelles quant à son adresse actuelle.

J'ai déjà communiqué avec la Sûreté municipale de Valleyfield et avec la Sûreté du Québec et veuillez croire que rien n'est négligé pour tâcher de retrouver l'enfant Marlène Ghazaly et pour servir à ce père de famille le mandat émis par la Cour du Bien-Etre social.

Soyez assuré que rien n'a été négligé jusqu'ici pour retrouver cette enfant et je brûle du même désir que sa mère.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les plus distingués et je vous prie de me croire.

Bien à vous,
Le ministre de la Justice,
REMI PAUL, c.r.

QUELQUE CHOSE
A VENDRE,
A LOUER,
VOYEZ
LA GAZETTE

$25. d'amende pour avoir giflé la fille de la voisine

Pour avoir giflé la fillette de sa voisine, une dame de Ste-Martine, Mme Huguette Leduc a écopé de $25. d'amende jeudi dernier devant le magistrat Maurice Perron de Valleyfield.

Elle était accusée d'assaut simple.

Cette cause, notons-le, n'a pas été sans en faire sourire quelques-uns au palais de justice local.

Libéré sous cautionnement

Un jeune homme de 18 ans, citoyen de Valleyfield, a vu le juge Maurice Perron lui imposer un cautionnement de $1,000. en argent ou $3,000. sur immeuble jeudi matin après qu'il eut été cité à son procès lors du prochain terme des assises criminelles d'automne.

L'individu a subi son enquête préliminaire sous une accusation de traffic de hachich.

Il était représenté par Me Claude Blanchard alors que M. Pierre Brassard agissait pour la couronne.

La plainte avait été déposée par la gendarmerie fédérale.

BIENTOT AU
CINEMA BELLERIVE
TA FEMME, CETTE INCONNUE
18 ANS Adultes
3ème partie
COMPLÉMENT DE PROGRAMME
Alerte à la DROGUE

Samedi à vendredi. 14 au 20 Mars — CINEMA BELLERIVE
LE PLUS GRAND SUCCÈS DU SIECLE ..!
UN DRAME D'UNE PUISSANCE INEGALEE !
14 ANS
CLARK GABLE
VIVIEN LEIGH
LESLIE HOWARD
OLIVIA de HAVILLAND
Une production DAVID O. SELZNICK tirée du roman de Margaret Mitchell
AUTANT EN EMPORTE LE VENT
Ecran Panoramique EN COULEUR
GAGNANT DE 10 OSCARS !
Spectacle complet, Dimanche: 1:15 — 7:15 • Semaine: 7:15 heures

Restaurant "AUX RAPIDES"
SALON BAR
BAMBOO
COCKTAIL LOUNGE
"AIR CLIMATISE"
Grande-Ile Valleyfield, Qué.
Livraison Gratuite
Salle de réceptions pour mariage
Grande-Ile Valleyfield

EDITORIAL

Une précieuse contribution

La compagnie Canadian Schenley fête cette année le 25e anniversaire de son installation dans la ville de Valleyfield. Au fil de ce quart de siècle, cette industrie a procuré de l'emploi et a fait rouler des capitaux dans la région.

Aujourd'hui, Schenley emploie en moyenne 200 personnes. Aux saisons de pointe, en août, septembre, octobre et novembre, alors que la compagnie fabrique 50% de sa production annuelle, le personnel peut atteindre 350 employés. Par son chiffre d'affaires, Canadien Schenley se range parmi les 5 plus grosses entreprises de Valleyfield.

Mais non contente de cet important rôle industriel, la firme Schenley vient en plus de prendre une décision qui favorisera grandement l'essor agricole de notre secteur.

En effet, la distillerie achètera désormais au Québec la plus grande partie du mais dont elle se sert pour fabriquer divers spiritueux tels que le whisky canadien, le gin, la vodka. Auparavant, la compagnie se voyait forcée d'acheter son mais des Etats-Unis car les producteurs d'ici n'étaient pas en mesure de lui en fournir. Grâce aux efforts conjoints des agronomes de la province, des techniciens de Schenley et des cultivateurs eux-mêmes, il est maintenant possible aux producteurs locaux de récolter un mais de la qualité exigée pour la transformation en alcool.

Schenley utilise annuellement plus d'un million de boisseaux de mais et compte augmenter sa demande à deux millions de boisseaux, au cours des prochaines années. En 1969, les producteurs locaux n'ont pu lui fournir que 150,000 boisseaux de mais et cela est déjà considéré comme un apport considérable à l'économie agricole.

La nouvelle politique de Schenley pour l'achat de mais se définit comme suit: acheter du Québec d'abord, de l'Ontario ensuite et, en troisième lieu, des Etats-Unis. De Chicago, le mais leur était vendu à $1.16 — $1.20 du boisseau mais il fallait compter en plus les frais de transport, ce qui revenait à $1.55 le boisseau. C'est le prix payé par Schenley aux producteurs locaux, la compagnie leur faisant ainsi bénéficier de 0.35 du boisseau de plus que le vendeur américain.

Si l'on s'abandonne à rêver un peu et que l'on suppose que les comtés de Saint-Jean, Laprairie, Napierville, Châteauguay, Beauharnois, Huntingdon et Vaudreuil-Soulanges, comtés les plus propices à la culture du mais, parviennent à fournir 2 millions de boisseaux à $1.55 le boisseau, quel influx de capital cela ne représenterait-il pas pour nos régions! L'amélioration de la situation financière des cultivateurs ne pourrait avoir que des répercussions bénéfiques sur l'économie régionale toute entière.

Il faut féliciter les dirigeants de Canadian Schenley de leur initiative en ce domaine et leur souhaiter en même temps le plus heureux des 25e anniversaire.

L'HON. J.-J. BERTRAND CONFERENCIER AU DINER BENEFICE DE L'UN

Un réseau de télévision en circuit fermé a été installé par les organisateurs du diner-bénéfice de l'Union Nationale, afin de permettre aux 3,000 personnes qui assisteront, le 15 mars, à Québec, au diner annuel de l'Union Nationale, d'entendre et de voir le conférencier à ce banquet, l'honorable Jean-Jacques Bertrand.

Le circuit fermé de télévision reliera les Salles du Château Frontenac à celles de l'Hôtel Clarendon et du Club Renaissance de Québec.

Le nombre imposant de convives a obligé les organisateurs du banquet à multiplier les endroits où les invités pourront prendre leur diner.

On s'attend, de plus, à ce que 500 billets environ soient vendus sur place, quelques heures avant le diner-bénéfice, qui est prévu pour 6 heures 30, dimanche le 15 mars.

Plus de 2,500 billets du diner-bénéfice de l'Union Nationale ont été vendus à date dans l'est du Québec.

Les organisateurs de ce diner-bénéfice ont été dans l'obligation de réserver la Salle à diner de l'Hôtel Clarendon, en plus des Salles du Château Frontenac, à cause du grand nombre de personnes qui ont répondu à l'invitation, jusqu'à présent.

On se souvient qu'à Montréal, le 22 février, plus de 7,000 partisans de l'Union Nationale, ont assisté au diner-bénéfice pour les régions de l'ouest du Québec.

Le conférencier invité, le 15 mars à Québec, sera le Premier ministre et Chef de parti, monsieur Jean-Jacques Bertrand.

LETTRE OUVERTE

Notre Chambre de Commerce approuve la limitation de la commission des prix

M. J. H. Young,
Président de la
Commission des Prix et
des Revenus,
Ottawa, Canada.

La Chambre de Commerce Senior de Valleyfield a étudié la déclaration faite par la Chambre de Commerce du Canada à la Commission des Prix et des Revenus sur la limitation de la hausse des prix au cours de 1970 et notre Conseil d'administration m'a chargé de vous laisser savoir que nous appuyons sans réserve la Chambre de Commerce du Canada dans sa prise de position.

Le Canada et plus particulièrement la Province de Québec sont vulnérables à l'heure actuelle au danger de l'inflation et nous encourageons fortement les gouvernements fédéral, provincial et municipal à intensifier leurs efforts dans le but de contenir la hausse des prix.

La Chambre de Commerce de Valleyfield invite ses membres à soutenir les efforts de la Commission des prix et des revenus et à s'imposer une politique d'austérité volontaire si possible; nous faisons parvenir copie de la présente lettre à chacun de nos membres aujourd'hui même.

Veuillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Président
Jean-Guy Beaulieu
Chambre de Commerce
Sénior de
Valleyfield

LETTRE OUVERTE

JUGE LEMIEUX EXPLIQUE SA DEMISSION

COUR DE BIEN-ETRE SOCIAL
CABINET DU JUGE

Salaberry-de-Valleyfield,
le 9 mars, 1970

La Gazette,
a/sMonsieur le Directeur,
Valleyfield, P.Q.

Monsieur le Directeur,

Le six (6) mars, les divers média d'information ont publié la nomination de Me. Guy Lechasseur, C.R., comme Juge de la Cour de Bien-Etre Social pour les districts judiciaires de Beauharnois et d'Iberville.

CFLV, la station radiophonique locale, ajoutait à cette nouvelle, "Jusqu'à ces dernières semaines c'est le Juge Albert Lemieux de Valleyfield qui exerçait ces fonctions. . . Me. Raphaël Barrette, maire de Valleyfield, a rempli temporairement les mêmes fonctions dans le district de Beauharnois."

Pour éviter toute équivoque possible dans l'esprit des justiciables concernés, je me crois moralement obligé d'affirmer que la nomination d'un nouveau juge qui présidera la Cour de Bien-Etre Social, siégeant au Palais de Justice de Valleyfield et de St-Jean, est le résultat de ma démission récente.

Et, j'ai démissionné pour des raisons strictement personnelles.

Mon état civil et mon statut juridique actuels sont ceux d'un juge retraité.

Durant les prochains mois, je m'occuperai exclusivement de mes affaires personnelles.

C'est avec regret que j'ai remis ma démission à l'honorable Ministre provincial de la Justice.

A mon successeur, Monsieur le Juge Guy Lechasseur que j'ai déjà félicité, je lui souhaite l'avoir la santé et les cadres nécessaires pour lui permettre le remplir ses nouvelles fonctions suivant l'esprit et l'optique des lois régissant cette Cour de Justice.

Quant à moi, j'ai labouré, j'ai semé. J'espère que Monsieur le Juge Lechasseur moissonnera.

Vu que ma démission est basée sur des raisons personnelles et privées, j'invite les journalistes, les publicistes de la radio, etc., à ne pas insister pour avoir des détails additionnels à cette déclaration, ni auprès de moi, ni auprès des membres de ma famille.

Mon cher directeur, merci pour votre hospitalité, pour votre souci d'informer correctement le public.

Albert Lemieux, Juge.

J'pourra-ti faire applicâtion comme agent des terres . . . ?

"LA TROMPE D'EUSTACHE"

La Trompe d'Eustache vous reviendra très bientôt

3,000 Annuaires téléphoniques distribués à Valleyfield

Quelque 3.000 annuaires téléphoniques de la société Bell Canada ont été distribués à Valleyfield dans la matinée de samedi dernier. Ce travail a été effectué par le Club Rotary de Valleyfield en collaboration avec les joueurs de la Petite Ligue de Baseball de Valleyfield.

Le président de ce comité pour le club Rotary, M. Louis Arthur Sullivan, s'est dit satisfait du travail accompli par son équipe. A noter qu'une centaine de personnes ont offert leur collaboration à la réussite de cette distribution des annuaires téléphoniques Bell dans la région de Valleyfield.

Dans ce nouvel annuaire, la Société Bell Canada souligne que les appels obscènes ou harassants peuvent entraîner une sentence allant jusqu'à six mois de prison et une amende maximum de $500.00. Dans de telles circonstances, Bell a le droit de débrancher le téléphone et de priver de service l'auteur de ces appels obscènes ou harassants.

Nouveaux echos du premier Carnaval de St-Anicet

N.D.L.R. Nous avons déjà publié un compte-rendu du Carnaval de St-Anicet mais les responsables de ce joyeux événement nous ont fait parvenir leur version des faits avec des détails additionnels qui nous avaient échappé.

Les loisirs de la paroisse se sont joints à l'école du village pour la célébration du premier carnaval de St-Anicet, sous la présidence d'honneur de Monsieur le Curé, Paul Deguire et de M. le Maire Lucien Perron et ses conseillers.

Déroulement du carnaval à l'école:

Le comité de l'école a préparé cette semaine d'activités, revisée par Monsieur le Directeur Rémi Dionne. Tout a été pesé et pensé: mi-temps pédagogique et mi-temps sportif. Le programme s'est déroulé ainsi:

9.00h. : Rassemblement dans la salle. Chant du carnaval.
9.15h. : Temps académique.
10.30h. : Jeux extérieurs: courses, souque à la corde, chaise musicale, etc.
Diner dans les classes.
1.00h. : Rassemblement.
1.15h. : Travail scolaire.
2.30h. : Jeux: Compétitions.

La température a favorisé les jeunes; beaucoup de parents ont participé aux ébats de leurs enfants. Partout la gaieté brillait.

Jeudi: Spécial: M. Rémi Dionne et quelques paroissiens procurent aux enfants la joie d'un tour de "ski-doo;" les plus ambitieux essaient tous les "ski-doos."

COURONNEMENT: L'anxiété se fait sentir. . on veut connaitre la Reine du carnaval de l'école. Félicitations à Mlle Manon Bayard et à sa duchesse Mlle Carol Robidoux, du beau travail et des efforts déployés en vue

(Suite à la page 8)

Vol d'auto

La Sûreté municipale de Beauharnois nous rapporte un vol d'automobile. L'auto a été volée dans la nuit de dimanche à lundi. Il s'agit d'une Buick Sédan 1964, propriété de M. Serge Myre de Beauharnois.

Jeu d'échecs

On nous demande d'informer que notre club qui se réunit tous les dim. après-midi à la Cité des Arts et des Sports. tiendra désormais une autre réunion hebdomadaire le jeudi soir de 7 heures à 10 heures au même endroit.

Ton comité directeur a en effet pensé que les amateurs de ce jeu qui, le dimanche, sont retenus par des obligations familiales, pourraient assister aux séances de jeudi et il a donc fait des démarches pour obtenir une salle ce jour-là à la Cité des Arts.

Profitant de ce communiqué, le Comité sollicite de chacun des membres du cercle, ou même de ceux qui n'y adhèrent pas encore, des suggestions pour attribuer un nom à notre société nouvellement créée.

Soirée Gérard Lapierre

La Jeune Chambre de Valleyfield, par l'entremise de son Comité des Sports, rend hommage à un champion. Les extraordinaires performances de Gérard Lapierre et la tenue qu'il affiche depuis si longtemps font de lui un ambassadeur extraordinaire pour notre Cité.

C'est afin de lui témoigner son estime que toute la population de Valleyfield se joindra à ses amis de l'Heure des Quilles et de l'extérieur le 14 mars, dans une soirée du tonnerre.

Malgré une carrière formidable, malgré des championnats et des trophées nombreux, Gérard Lapierre n'a jamais connu toute l'admiration que lui porte ses concitoyens, et c'est pour combler cette lacune que la Jeune Chambre de Valleyfield organise la Soirée GERARD LAPIERRE.

GM
SYMBOLE D'EXCELLENCE

10
raisons majeures pour lesquelles vous devez acheter une Chevrolet plutôt que toute autre voiture.

1 **Une valeur de reprise plus élevée.** Au moment de l'échange, les Chevrolet rapportent une valeur de reprise plus élevée que les autres voitures. Chaque année, il en est de même; c'est une tradition Chevrolet.

2 **Une valeur durable.** Le système de lavage-séchage des profilés de bas de caisse et les doublures d'ailes conservent plus longtemps le bel aspect de la Chevrolet.

3 **Une douceur de marche vraiment...douce.** Grâce à la suspension de la Chevrolet entièrement à ressorts à boudins choisis par ordinateur et au système perfectionné de montage de la carrosserie.

4 **Un style prestigieux.** La Chevrolet donne l'impression d'être une voiture chère... En un mot, elle impressionne.

5 **Un intérieur spacieux.** Tout l'espace voulu pour être parfaitement à l'aise, plus 18 pi. cu. d'espace utile dans le coffre. Voyagez en tout confort et emportez tout ce qu'il vous faut.

6 **Des membrures latérales de renfort.** Pour votre protection, les portes de toutes les grandes Chevrolet contiennent des membrures de renfort.

7 **Une peinture qui dure.** Aucun autre constructeur n'offre de voiture embellie et protégée par la peinture-laque acrylique Magic Mirror. Dommage!

8 **Des moteurs exceptionnels.** Le V8 standard de 350 po. cu. Chevrolet consomme de l'essence ordinaire. Au choix: cinq autres moteurs.

9 **Une sensationnelle sélection.** De couleurs, d'accessoires, de moteurs, de boîtes de vitesses, de tissus...et naturellement de modèles. Les grandes Chevrolet sont offertes en une gamme de 14 modèles.

10 **La préférée du Canada.** La grande Chevrolet est la voiture préférée du Canada; c'est ce qu'on ne peut prétendre pour aucune autre voiture. Tels sont les faits... ils se passent de commentaires.

Le coupé Impala Custom.

enser à vous en premier nous fait rester premiers. CHEVROLET

VOYEZ LE CONCESSIONNAIRE CHEVROLET

Z. PERRON AUTOMOBILE LTEE

24 DU MARCHE VALLEYFIELD TEL. 373-4540

ECHOS DU CONSEIL

ACHAT DE 50 ARBRES POUR ENJOLIVER LA VILLE

La Cité de Salaberry-de-Valleyfield achètera 50 arbres pour plantation à certains endroits stratégiques dès les premiers beaux jours du printemps. En faisant cette proposition, le conseiller Gérard Lalonde fit remarquer que c'est un signe de civilisation que d'avoir des arbres.

La ville en achètera probablement autant à l'automne pour plantation là où la chose sera plus pressante.

• •

EMPRUNT TEMPORAIRE DE $172.000

La ville de Valleyfield fera un emprunt temporaire de $172,000. pour payer des travaux et des comptes dus à des contracteurs depuis la fin de l'année 1969.

Cette somme sera remboursée en attendant la vente des obligations de la Cité de Salaberry-de-Valleyfield.

• •

ON REND HOMMAGE A LARRY SOLY

Monsieur Larry Soly, qui s'est dévoué pendant de nombreuses années auprès du hockey mineur dans la région de Valleyfield, a été chaleureusement félicité par les autorités municipales à l'assemblée du conseil, hier soir. Comme on le sait, M. Soly quittait, récemment, la direction du Hockey Mineur.

Dans sa proposition, Mme Marcelle Trépanier fit remarquer que M. Soly a rendu de précieux services aux jeunes de Valleyfield au cours des dernières années.

• •

LE MAIRE BARRETTE AU CONGRES DU COLLOQUE A QUEBEC

Le maire Raphaël Barrette représentera la Cité de Valleyfield au colloque de promotion économique qui se tiendra à Québec les 13-14 mars prochains. Me Barrette aura le pouvoir de s'adjoindre au besoin.

Ce colloque traitera de questions de grande actualité et la présence du représentant de Valleyfield est jugée nécessaire.

Mme Marcelle Trépanier, d'autre part, représentera la Cité de Salaberry-de-Valleyfield, au congrès de la Confédération des Loisirs du Québec qui aura lieu à Montréal les 2-3-4 avril prochains. Elle pourra s'adjoindre au besoin.

• •

NOS POLICIERS SERONT BIEN VETUS

Les membres de la Sûreté Municipale de Valleyfield seront vêtus confortablement et convenablement à la suite d'une décision du conseil municipal de procéder à l'achat d'uniformes et accessoires connexes.

A son assemblée, hier soir, le conseiller Georges Leduc, secondé par le conseiller Roger Gagnier, a proposé que l'achat d'uniformes, paletots, "car-coats" et chemises, soit confié à M. Rolland Rufiange; les souliers à Bernard Incorporée; les caoutchoucs et couvre-chassures à Raymond Loiselle; les cravates, foulards et bas, à Lucien Leduc; les mitaines à J. O. Quesnel Limitée, et les gants à Ostiguy Forrures.

Le conseil fit remarquer au conseiller Gérard Lalonde qu'il s'agissait là de marchandise de qualité supérieure, la plus basse soumission ayant été acceptée dans chaque cas.

EN MARGE D'UN AEROPORT REGIONAL

Le conseil de la Cité de Salaberry-de-Valleyfield rencontrera prochainement les représentants du Ministère fédéral des Transports en ce qui concerne le terrain suggéré pour la réalisation d'un aéroport régional.

Dans une lettre au conseil, le Ministère recommande au conseil de formuler une demande immédiatement quitte à changer l'emplacement si ce choix ne s'avérait pas propice. Le député fédéral Gérald Laniel apportera son appui à la réalisation de ce projet.

Le club Rotary de Valleyfield et d'autres organismes appuient le comité dirigé par M. Raymond Lavoie qui demande la réalisation d'un terrain pour un petit aéroport à Valleyfield.

• •

CONTRAT ENTRE LA CITE ET LA FRATERNITE DES POLICIERS POUR 1970-71

Le maire Raphaël Barrette est autorisé pour et au nom du conseil municipal de la Cité de Salaberry-de-Valleyfield à signer la convention collective entre la Cité et la Fraternité des Policiers pour les années 1970-71. Sur cette question, le conseiller Georges Leduc n'a pas hésité a souligner avec force que "nos constables sont très bien payés" De plus, dit-il, je demande au conseil de faire publier cette liste de salaires des plus impressionnante.

Le maire Barrette admet que les membres de la Sûreté locale sont bien rémunérés mais ce contrat se compare avec les autres municipalités comme Valleyfield.

• •

BILAN FINANCIER POUR 1969: SURPLUS D'OPERATION D'ENVIRON $49,000.

Le bilan financier de la ville de Valleyfield pour l'année 1969 indique un surplus d'opération d'environ $49,000. Après étude du bilan, à l'assemblée du conseil lundi soir, le conseiller Napoléon Lalonde nota des arrérages de plus de $300,000. pour les services publics. Il recommanda aux responsables de remédier à cette situation.

Le maire Raphaël Barrette remercia et félicita l'auditeur, M. Gilles Cauchon, d'avoir présenté ce bilan à la fin du mois de février.

• •

L'ACHAT DU CENTRE N.D. DE BELLERIVE EST APPROUVE EN PRINCIPE

Le conseil municipal de la Cité de Salaberry-de-Valleyfield, à la suite d'une proposition de Mme Marcelle Trépanier, secondée par M. le conseiller Georges Leduc, a approuvé, en principe l'achat du Centre Notre-Dame de Bellerive et le terrain adjacent en vue de la construction d'un centre sportif ou aréna. Bien entendu, ce projet deviendrait officiel lorsque les autorités municipales auront la certitude que ce complexe est éligible aux subventions du Ministère de la Chasse et de la Pêche.

Sur cette question, le conseiller Gérard Lalonde a admis qu'un nouvel aréna à Bellerive était souhaitable mais il s'interrogea sur la rentabilité du centre.

Madame Trépanier souligna que M. Raymond Bienvenue a grandement collaboré à l'ébauche de ce projet et qu'elle désirait le remercier de cet appui.

Cette résolution laisse donc prévoir que Valleyfield pourrait fort bien être dotée d'un deuxième aréna dans un avenir rapproché si les projets en cours se réalisent. Par ailleurs, comme le soulignait un collègue, ce ne serait pas un luxe pour une population comme la nôtre.

Mme Trépanier en a aussi profité pour souligner le beau travail de M. l'abbé Paul Durocher, publiciste du comité des loisirs à Salaberry-de-Valleyfield.

• •

SIGNALISATION

Les autorités municipales de Valleyfield, à la suite d'une proposition du conseiller Georges Leduc, demanderont au Ministère de la Voirie d'améliorer la signalisation à l'intersection du boulevard Langlois et de l'avenue Grande-Ile, à Valleyfield. Comme on le sait, de nombreux accidents surviennent à cet endroit depuis plusieurs années.

De son côté, le conseiller Albert Marcil en profita pour demander au Ministère de la Voirie d'installer des lampadaires entre les deux voies, à partir du pont Langlois, jusqu'aux limites Est de la Cité, soit jusqu'à Nitro.

M. Leduc voudrait également que le Ministère de la Voirie améliore pour autant la circulation à l'intersection Grande-Ile et Boulevard Langlois, quitte à construire une voie d'accès ou une partie, pour permettre les virages à gauche et ainsi diminuer les accidents à cet endroit tout en facilitant la circulation.

Dans sa même proposition M. le conseiller Leduc demanda au Ministère de faire déboucher les rues Andrew et Ellen au Boulevard Langlois.

• •

DEMANDE D'OCTROI

Le conseil municipal étudiera la demande du groupement Girl Guides of Canada qui sollicite un octroi pour Mlle Joanne Clairmont, fille de M. et Mme Noël Clairmont, de Valleyfield, qui représentera le Canada, tout particulièrement la région de Valleyfield, à Mexico au cours de la saison estivale. Le conseiller Roger Gagnier fournira les précisions nécesaires au conseil de la Cité de Valleyfield pour permettre aux édiles de se prononcer dans cette demande.

On reféra a la filière la demande d'un octroi du comité du festival de musique de la Vallée de Châteauguay.

• •

RAMONAGE DES CHEMINEES

Le ramonage des cheminées a fait le sujet d'une brève discussion à l'assemblée du conseil de Valleyfield, lundi soir. Le conseiller Albert Marcil trouva étrange que certains locataires et propriétaires refusent de payer le ramoneur dans l'exercice de ses fonctions. De son côté, le conseiller Georges Leduc suggère que le ramoneur refuse d'exécuter son travail là où il ne sera pas rémunéré.

La discussion prit fin lorsque le greffier Charles Codebecq fit remarquer que l'inspection des cheminées rapporte $1000.00 au ramoneur.

• •

ON ADOPTE LE REGLEMENT 608

Le règlement 608 remplacera le règlement 468 au conseil municipal de la Cité de Salaberry-de-Valleyfield à la suite de l'adoption de ce dernier règlement à l'assemblée du conseil, hier soir.

Ce règlement établit que le quartier Ste-Marie est aujourd'hui déclaré un quartier domiciliaire.

Les contribuables de ce quartier de la Cité de Valleyfield seront invités à approuver ce règlement le 19 mars prochain entre 7 et 9 heures le soir.

LA PLUME EST AU LECTEUR

Valleyfield, le 8 mars 1970
La Gazette
M. le Rédacteur,

Je tiens à vous faire savoir que je ne suis pas muet, quand je suis invité à prendre la parole, ou questionné par mes électeurs, et pour ce qui est de l'assemblée d'information tenue a l'hôtel de ville lundi le 2 mars.

Je m'y suis rendu car mon absence aurait été des plus discutée. Mais je n'avais pas été invité autre que par les journaux, comme le public en général, et cette assemblée d'information était convoquée par M. le Maire seulement et non par son conseil.

Nap. Lalonde Conseiller,
64 St. Charles
Ville.

TDH et la NASA

Neil Armstrong, le premier homme à mettre le pied sur la lune, aidera Terre des Hommes cette année dans sa publicité.

De fait, l'exposition internationale de Montréal utilise dans une nouvelle affiche, une photo de la terre prise de la lune par le célèbre astronaute américain de la NASA.

Le commandant d'Apollo 11, avait en effet pris cette photo de notre univers, lors de son célèbre voyage de juillet dernier.

Sur fond noir, la photo en couleurs de notre terre, enveloppée de nuages blancs, ressort magnifiquement. Une terre unique, comme on n'en avait jamais vue jusque là.

Tout au bas de l'affiche qui mesure 27" 1/2 par 16", le rappel bilingue de Terre des Hommes 1970, et les dates du 12 juin au 7 septembre, avec le nom de Montréal au centre, surmontent une bande de cinq photos en couleurs des attractions suivantes de l'exposition: la Biosphère, le minirail et une volée de drapeaux nationaux, des danseurs flamencos, une vue générale des îles et enfin une silhouette des anciens pavillons des Pâtes et papier et de l'Acier de l'Expo 67.

4 AUTOS VIENNENT EN COLLISION: 1 MORT

Un résident de Ville St-Laurent, M. Zoltan Komlossy, a perdu la vie de façon tragique, dans un accident impliquant quatre automobiles, survenu hier soir, vers les 20 heures, près de la Montée St-Thomas, entre St-Zotique et Rivière-Beaudette.

M. Komlossy a été tué instantanément, mais personnes d'autre n'a été blessé. Deux des quatres voitures impliquées sont des pertes totales tandis que les deux autres ont subi pour plusieurs centaines de dollars de dommages.

Les conducteurs des automobiles, outre M. Komlossy, étaient MM. Charles Briggs de Greenfield Park, Ubald Leroux de Rivière Beaudette et Wilson Lloyd de Belleville, Ontario.

Les agents de la Sureté du Québec, détachement de Valleyfield ont effectué les constatations d'usage.

Une automobile prend feu

Une automobile qu'on remorquait a pris feu jeudi après-midi à Valleyfield face au 267 de la rue Salaberry.

Une pièce de métal trainant sur l'asphalte aurait provoqué des étincelles qui se seraient répandues à un endroit inflammable.

Les pompiers de Valleyfield n'ont pas eu à intervenir, le service de police se contentant d'envoyer une auto-patrouille sur les lieux. Les agents ont utilisé un extincteur portatif.

SKI
MOON VALLEY
MALONE, N.Y.

DECOUPEZ CETTE ANNONCE
PRESENTEZ-LA A MOON VALLEY
ON VOUS DEDUIRA

$1.00

DU PRIX REGULIER POUR UNE JOURNEE DE SKI
LE 28 FEV. ou 1 MARS
BARRE-T ET CHAISE EN OPERATION
SAM. et DIM.: 9 a.m. — 4.30 a.m.
MER. et VEN. 7 a.m. — 10.00 p.m.

PRIX REG. D'UN JOUR —
10 ans et moins — $3.00
11 à 15 ans — $4.00
au-dessus de 15 ans $5.00

laGAZETTE VALLEYFIELD BEAUHARNOIS

Imprimé a Huntingdon, par The Huntingdon Gleaner Inc. et publié à 70, rue Champlain, Salaberry-de-Valleyfield
Téléphone 373 - 7272

Adresse d'affaires:— 70, rue CHAMPLAIN, Salaberry-de-Valleyfield.
Prix d'abonnement: $3.00 par année Canada; $5.00 aux Etats-Unis

Envoi de deuxième classe. No. d'enregistrement 1620
Intérêts des villes de Valleyfield, Beauharnois et tous les centres des comtés de Beauharnois, Châteauguay, Huntingdon et Vaudreuil-Soulanges.

VOL 34 HUNTINGDON, QUEBEC NO. 39

L'ADMINISTRATION MUNICIPALE:

SEANCES D'ETUDE SUR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE DANS LA REGION DE V'FIELD

Québec. — (O.I.P.Q.) — Des sessions d'études intensives sur l'administration municipale auront lieu du 10 mars au 9 avril dans 27 municipalités du Québec.

Les officiers responsables de la division de la formation des administrateurs municipaux de la Direction générale de l'administration municipale seront à Valleyfield, jeudi 9 avril.

Les sessions qui sont organisées dans le cadre d'une politique de perfectionnement des fonctionnaires municipaux porteront sur trois sujets, soit les techniques administratives, la comptabilité municipale et les notions légales.

Les administrateurs municipaux recevront d'abord une informatiin de base à caractère théorique qui sera suivie d'une étude des problèmes concrets que peuvent rencontrer les administrateurs dans leur travail et une étude de la terminologie des techniques utilisées couramment dans leurs fonctions.

Ce programme de formation instauré par la Division générale de l'administration municipale du ministère des Affaires municipales, vise à augmenter les connaissances pratiques des fonctionnaires municipaux.

VAUDREUIL, VAUDREUIL-SUR-LE LAC ET L'ILE CADIEUX DEVRONT ENTREPRENDRE D'IMPORTANTS TRAVAUX

QUEBEC — (O.I.P.Q). — La Régie des eaux du Québec a émis une ordonnance pour obliger la ville de Vaudreuil à compléter d'ici le 1er mai, les travaux nécessaires en vue de l'installation d'une conduite d'aqueduc de vingt pouces dans son secteur industriel, dans le but de desservir les résidents des municipalités voisines de Vaudreuil-sur-le-Lac et de l'Ile Cadieux.

Pour leur part, les municipalités de Vaudreuil-sur-le-Lac et de l'île Cadieux devront soumettre, à l'approbation de la Régie qui est sous la responsabilité du ministre des Affaires municipales, Monsieur Robert Lussier, les plans et devis des réseaux d'aqueduc qu'elles projettent d'installer dans les limites de leur territoire respectif. En outre, ces deux municipalités devront entreprendre les travaux d'installation nécessaires en vue de raccorder leur système d'eau potable avec celui de la ville de Vaudreuil.

Au cours des auditions entendues par la Régie, il a été prouvé que l'usine de filtration de la Cité des Jeunes de Vaudreuil alimente déjà le réseau de la ville de Vaudreuil et que cette usine est la seule source d'eau potable capable de desservir les systèmes d'aqueduc projetés par les municipalités de Vaudreuil-sur-le Lac et de l'Ile Cadieux. Le précieux liquide serait acheminé par la conduite de vingt pouces que l'on installe présentement dans le secteur industriel de la ville de Vaudreuil.

Cette dernière municipalité a, par ailleurs, fait valoir devant les représentants de la Régie, qu'elle avait dû interrompre l'installation de la conduite par suite des difficultés qui sont survenues avec l'entrepreneur chargé de réaliser les travaux.

Ces difficultés étant maintenant surmontées, la ville de Vaudreuil s'est dit prête à compléter l'installation au plus tard le 1er mai.

Quant à la ville de Vaudreuil-sur-le-Lac, elle a déclaré par l'intermédiaire de son procureur, Me Jacques Guérin, qu'elle était prête à procéder dans les limites de son territoire aux travaux d'aqueduc nécessaires pour alimenter ses contribuables et ceux de la municipalité de l'Ile Cadieux.

Toutefois, Vaudreuil-sur-le-Lac y pose une condition: que l'excédent du coût des travaux qui résultera de l'augmentation du diamètre des tuyaux destinés à fournir l'eau potable essentielle à la municipalité de l'Ile Cadieux, soit assumé par cette dernière directement ou indirectement.

La Régie souligne qu'elle statuera dans une autre ordonnance sur le prix de vente de l'eau aux municipalités qui seront alimentées par le nouveau réseau.

5 accusations pèsent contre André Lefebvre

Cinq accusations pèsent contre un dénommé André Lefebvre qu'on croit être l'auteur de chèques sans provisions qui auraient été mis en circulation dans la région.

Son enquête préliminaire a été fixée au 13 courant pro forma.

Il est défendu par Me Christine Trusdel de Valleyfield.

DEBUT D'INCENDIE DANS UNE AUTOMOBILE A V'FIELD

Les sapeurs de Valleyfield ont eu à intervenir, dimanche soir vers 19 heures, pour mettre fin à un léger incendie dans une automobile, au coin de la rue Armand et boul. Hébert à Nitro.

Le feu, qui a pris naissance sur la banquette avant du véhicule, a causé pour environ $25. de dommages. L'automobile était la propriété de M. Jacques Dufresne de Montréal.

NOUS VIVONS TROP VITE POUR DESIRER PORTER DES DENTIERS

Les articles précédents ont démontré que la carie savait être un grande cause de la perte des dents. Que la chose arrive occasionnellement, cela va de soi. Il est une certaine catégorie de gens pour qui la conservation des dents est difficile. De là à pousser certaines personnes à désirer des dentiers sous toutes sortes de prétextes, il y a une marge. Il en est, par exemple, qui se laisseront carier les dents pour pouvoir les faire enlever afin de porter des prothèses, d'autres qui ayant deux ou trois dents carriées, demanderont au dentiste de leur enlever toutes les dents. Elles seront débarrassées, disent-elles, et leurs troubles de dents seront terminés.

S'il fallait raisonner de même avec tout ce que nous possédons, ce serait triste de voir déambuler les gens sur la rue. A-t-on songé à faire remplacer son nez ou ses oreilles parce que l'un était gros et les autres trop grandes à son goût. A-t-on déjà songé à se faire amputer les jambes parce que l'on n'aura pas à souffrir de rhumatisme de goutte ou même de cors aux pieds.

Quand il s'agit de dents ,on raisonne tout différemment. On agit comme si Dieu s'était trompé quand il nous a donné autant de dents.

Nous le répétons: L'homme est le seul animal qui se fait enlever les dents aussi couramment.

Puisque certaines personnes doivent porter des dentiers, nous leur faisons au moins la recommandation suivante: Il a déjà été établi que la force de mastication des dentiers équivalait au quart et quelquefois au tiers de celle des dents naturelles. D'autre part, il est certain qu'une bouchée doit être mastiquée trente fois pour mériter d'être avalée; c'est une condition essentielle à une bonne digestion.

Faut-il dès lors s'étonner qu'il y ait chez nous autant de troubles digestifs. Or, si vous faites ce petit calcul simple, vous en conclurez que si vous portez des dentiers, il vous faudra mastiquer au moins cent fois votre bouchée pour obtenir les mêmes résultats qu'avec les dents naturelles. Avec le mode de vie que nous menons, il devient presque impossible d'exiger un tel effort. De fait, en général, les porteurs de prothèses dentaires mastiquent moins leur nourriture que les autres. On conviendra qu'il est plus difficile de triturer les aliments; le dentier fait mal, on se décourage et on avale tout rond .

Non vraiment, personne ne devrait se payer le luxe de porter des dentiers par négligence. Plus que jamais, il faut conserver ses dents . . et toutes ses dents.

La Ligue d'Hygiène Dentaire de la Province de Québec, 426 est. boul. St. Joseph, Montréal 176. Qué.

LA RAMQ PREND 2 IMPORTANTES DECISIONS ADMINISTRATIVES

Progressivement, méthodiquement, la Régie de l'assurance-maladie du Québec prend corps. C'est ce qui ressort d'une déclaration faite par M. Robert Després, président-directeur général de cet organisme.

A moins de quatre mois de l'entrée en vigueur du régime d'assurance-maladie universel qu'elle est chargée de mettre sur pied et d'administrer, la Régie vient de franchir deux nouvelles étapes dans son processus d'organisation, en retenant les locaux où elle installera ses bureaux permanents et en fixant son choix sur l'équipement d'informatique qui est appelé à traiter, selon les prévisions, environ 100,000 réclamations par jour.

Le siège social de la Régie sera établi à Québec, dans un immeuble de 12 étages situé au 230 du chemin Ste-Foy. Les secteurs administratifs de la Régie, présentement logés à trois endroits différents, seront regroupés dans les nouveaux bureaux bien à temps pour la mise en application du régime, le 1er juillet prochain.

Les bureaux

Les installations permanentes de la Régie, qui abriteront environ 1,200 employés, occuperont une superficie de plus de 100,000 pieds carrés, comprenant une partie du premier sous-sol et les trois premiers étages de l'édifice.

La section du premier sous-sol réservée à la Régie recevra les archives, la papeterie, les opérations postales et la reprographie.

Le rez-de-chaussée et une partie du deuxième étage seront occupés par le secteur des opérations, responsable du traitement des réclamations.

Au rez-de-chaussée se trouvera un des deux bureaux régionaux que la Régie a décidé d'établir pour faciliter les communications avec les professionnels de la santé et les bénéficiaires sur des questions spécifiques touchant le régime. Le deuxième bureau régional sera installé dans un édifice du centre-ville de Montréal.

Outre l'équipement de traitement des données et certains autres services du secteur des opérations, le deuxième étage logera le secteur des affaires médicales, chargé de conseiller la Régie en matière médicale dans l'application du régime et de co-ordonner les activités de la Régie avec les professionnels de la santé.

Le troisième étage comprendra les secteurs du secrétariat et contentieux, de l'administration et finance, des relations publiques, du personnel, ainsi que la bibliothèque centrale.

L'équipement d'informatique

L'équipement de traitement de l'information est essentiellement constitué de trois ordinateurs 3e génération — un petit ordinateur qui servira à la vérifcation préliminaire des réclamations et deux ordinateurs de grande puissance, pour le traitement complexe et le paiement.

Ces trois pièces et les appareils de support seront installés sur un plancher surélevé d'une superficie de 5,000 pieds carrés, dans une pièce insonorisée, climatisée et spécialement protégée contre le feu.

NOS PROFESSIONNELS

AVOCATS

LAFONTAINE
BRASSARD
&
BARRETTE
AVOCATS
B. A., L.L.L.
Etude Légale
50 Jacques-Cartier
SALABERRY-DE-
VALLEYFIELD
TEL. 373-4404

Meloche&Blanchard
AVOCATS
Tél. 373-1414
70 Nicholson
VALLEYFIELD

COMPTABLE

HENRI LEGAULT
Comptable Agréé
I.S.C., C.A.
219 Victoria
373-5116 Valleyfield

Pour vos annonces
Classifiées Tel:
373-7272

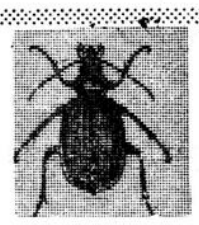

Faites désinfecter vos maisons contre les coquerelles, puces, punaises, rats, souris, araignées, etc.
ON DETRUIT
vos mauvaises herbes
DENIS BRISSON
Agronome
L.P. BRISSON & FILS, ENRG.
350 Chemin Larocque
Valleyfield, 373-5515

ARPENTEURS INGENIEURS

Louis P. Derome
B. Sc. A. Ing. P. A.G.
Ingénieur-conseil, Arpenteur-géomètre
Tél. 373-4300 — VALLEYFIELD — 44 Ste-Cécile

LOUIS A. SULLIVAN
B. Sc. A., A.G.
ARPENTEUR-GEOMETRE
53 Boulevard du Havre (Coin St-Charles)
Tél. 373-5021 VALLEYFIELD

LES CANADIENS NE VEULENT PAS DEVENIR AMERICAINS-

déclare JEAN-LOUIS GAGNON

Nous voulons que le Canada demeure, qu'il reste. Toutefois, il appartient aux Canadiens de décider de leur sort, de leur avenir. Ils doivent tout d'abord apprendre à se comprendre et à s'entendre. Autrement, ils disparaîtront avec les Etats-Unis."

C'est ainsi que s'exprimait Monsieur Jean-Louis Gagnon, président adjoint de la Commission sur le Bilinguisme et le Biculturalisme alors qu'il s'adressait aux membres et aux invités du club Rotary, à Valleyfield, mardi midi.

Présenté par M. Michel Piché, il fut remerciée par le docteur MacDonald Caza.

Après avoir tracé les premiers jours de la Commission B. et B., le distingué conférencier affirma que les Canadiens ne veulent pas devenir Américains. Règlons nos problèmes de langues et nous réussirons à surmonter les obstacles qui nous causent des ennuis aujourd'hui, dit-il.

Au cours de cette même réunion, M. Arthur Sullivan remercia tous ceux qui ont contribué au succès de la distribution des annuaires téléphoniques en fin de semaine dernière.

M. Martin Lidner présidait cette réunion hebdomadaire du club Rotary de Valleyfield.

Les employés du CEGEP

Rejet des offres du min. de l'éducation

Concernant les votes de grève des employés de soutien dans 17 C.E.G.E.P. de la province, le syndicat des employés du C.E.G.E.P. de Valleyfield fait la declaration suivante: les membres du syndicat ont voté pour le rejet des offres faites par le ministère de l'éducation à la table Provinciale de négociations.

Toutefois, le syndicat des employés du C.E.G.E.P. de Valleyfield se conformeront aux dispositions du code du travail en ce qui a trait aux délais de grève, l'accréditation par le ministère du travail et de la main-d''oeuvre ayant été convenue définitivement entre le commissaire enquêteur et les parties le 4 mars 1970.

APPEL A LA PRUDENCE

Québec — (O.I.P.Q.) — Dans le domaine des tragédies routières, la situation demeure alarmante au Québec. En effet, en 1969, on y a enregistré comparativement à l'année précédente une augmentation de 4.8% dans le nombre d'accidents et un accroissement de 2.2% dans le nombre de décès contre une diminution très légère de 0.3% dans le nombre des personnes blessées. Cependant, compte tenu du fait que la quantité des véhicules automobiles en circulation augmente d'environ 10% par année, ces chiffres révèlent une légère, mais encourageante amélioration.

C'est ce qu'a déclaré à Québec le ministre des Transports, M. Fernand Lizotte, au moment où il rendait publiques les statistiques compilées par les services de son ministère concernant la sécurité routière au Québec durant la dernière année.

Le ministre des Transports rappelle à tous les automobilistes que chacun d'eux peut aider à améliorer sensiblement la situation en conduisant toujours aver prudence et civisme. Il en profite aussi pour féliciter les corps de police qui, la plupart font leur possible pour que les accidents routiers diminuent.

CONSEILS A L'AUTOMOBILISTE

Les automobilistes au pied lourd peuvent réduire de 5,000 milles la durée de la bande de roulement d'un jeu de pneus en une seule soirée de démarrages brusques, de virages grinçants et d'arrêts subits, affirment des experts.

C'est là un milage qui surpasse celui que l'automobiliste moyen impose en six mois à sa voiture, font-ils remarquer.

Plusieurs facteurs influent sur l'usure de la bande de roulement — entre autres, le mélange de caoutchouc, le genre de pavage, la vitesse et le poids de la voiture, l'alignement et l'équilibre des roues. Les démarrages lancés et les virages et arrêts glissants comptent parmi les pires moyens d'abuser des pneus.

Les pneus d'automobiles sont construits de manière à donner des milliers de milles de service. Aussi laisser une trace de caoutchouc noir sur le pavage est en réalité laisser une traînée de milles et d'argent perdus.

NOMINATIONS RELIGIEUSES DANS LE DIOCESE V'FIELD

L'Evêque de Valleyfield annonce les nominations suivantes qui sont faites sans préjudice aux fonctions actuelles des prêtres concernés:

1. M. l'abbé Robert Tremblay, responsable des Commissions diocésaines de Liturgie et d'Art Sacré, a été nommé Pro-Chancelier à l'Evêché de Valleyfield.

La tâche de Chancelier consiste, entre autres choses, dans la tenue des archives, la correspondance officielle, la redaction des actes officiels et des publications de l'Evêque, dans la tenue des statistiques diocésaines et la garde des registres diocésains.

2. M. l'abbé Roland Demers a été nommé membre de la Commission diocésaine des Missions, à titre de Délégué de l'Evêque auprès des bureaux nationaux des Oeuvres Pontificales Missionnaires de la Propagation de la Foi, de St-Pierre Apôtre et de la Ste-Enfance.

L'Oeuvre Pontificale pour la Propagation de la foi pourvoit aux besoins des diocèses de missions. L'Oeuvre Pontificale de St-Pierre Apôtre s'occupe de la formation du clergé local en terre de missions. L'Oeuvre Pontificale de la Ste-Enfance a pour but d'aider les enfants abandonnés dans les pays de missions.

Nouveaux echos.....

(Suite de la page 5)

d'obtenir cet honneur.

M. l'abbé Claude Fafard a couronné la Reine et Mme Léonard Brunet, la duchesse. Le jeune Jean-François Dionne a présenté la gerbe de fleurs et le bouquet de corsage.

FEU DE JOIE: Durant le couronnement de la Reine et de sa duchesse, Monsieur Léonard Brunet préparait le feu de joie dans la cour. Une odeur de foin et d'épinettes s'en dégageait pendait qu'autour on a chanté, on a réfléchi, on a fraternisé dans une belle chaine d'amitié.

MESSE COMMUNAUTAIRE: On a profité de la présence de M. l'abbé Claude Fafard pour procurer à tous le bonheur de se rassembler dans la joie et la paix du Christ. Les enfants ont formé cercle autour de la table du sacrifice eucharistique; l'épître a été lue par la Reine du jour et au moment de la communion chaque professeur s'est avancé, a pris un plat rempli de bouchées de pain et les a distribuées à ses élèves. Le tout s'est fait dans le plus grand recueillement.

Ce repas eucharistique fut suivi du dîner communautaire auquel participèrent plusieurs parents. Les liqueurs furent distribuées gratuitement aux enfants.

PROMENADE: Les grandes joies se partagent! Aussi la joie débordait! Monsieur le Directeur et neuf paroissiens se sont fait un plaisir de parcourir les rues du village en moto-neige avec la reine, la duchesse, le prince Michel Latreille et le duc Yves Jalbert. Tous les enfants de l'école suivaient en chantant leur bonheur.

TROPHEE: Le concours lancé pour la composition de la chanson-thème a favorisé les élèves de 4e-5e-6e années qui se méritent un trophée. Bravo les jeunes!

La fin de semaine est réservée aux paroissiens: Et c'est le Bonhomme-Carnaval qui continue la fête. M. Lucien Perron couronne la petite Reine paroissiale: Mlle Joanne Hureau et les duchesses Louise Robidoux et Hélène Chrétien couronnées par M. le Maire et Mme la mairesse. Mme Micheline Caza offre les fleurs à la Reine, Mmes Marielle Brunet et Clarisse David, aux deux duchesses.

DANSE CANADIENNE: La soirée fut un succès grâce au travail des organisateurs. La paroisse se rassemble à l'église, le dimanche à la messe de 11.15 heures. Les Chevaliers de Colomb et les majorettes de Valleyfield, "Les Valentins" fraternisent avec la chorale de Saint-Anicet. M. Dionne adresse la parole et remercie tout le monde de leur collaboration et de leur entière participation. Dans le choeur, trône une "Moleba." "C'est que, disait M. Le Curé, si le Seigneur revenait en personne il serait sûrement le premier à utiliser une moto." On a pu remarquer M. et Mme Charles Trépanier habillés en costume d'époques; ce qui ne gâtait rien à la messe. La messe est suivie de la parade des autos-neiges et de plusieurs chars allégoriques symbolisant la pêche, la chasse, la vie d'autrefois les jeunes d'aujourd'hui. Les pompiers faisaient entendre la sirène.

Monsieur le Maire, en bonne carriole, avait revêtu le "capot de chat." Le cortège se fermait à l'hôtel chez "Albert" où on pouvait se réchauffer. L'après-midi se continue à l'école avec compétitions des adultes. Le tir au câble se fait sur le terrain de stationnement de l'église.

La distribution des trophées et des prix se fit à l'hôtel où tous ont chanté leur joie d'avoir pour la première fois un carnaval à Saint-Anicet, où ce fut un succès.

Merci aux membres de l'exécutif: MM. André Quenneville, Bernard Cousineau, Maurice Benoit, Gaétan Dupuis, Gilles Leblanc, André Mailloux, Royal Quesnel, Denis Tessier et à tous les autres généreux collaborateurs.

Qu'il fait bon vivre, quand on revient chez soi, le coeur rempli de joie!

Un joyeux départ

Personne ne manquait au rendez-vous dimanche soir à 6 heures, alors que les élèves de 7e année de l'école Notre-Dame se préparaient à grimper dans les deux autobus de 70 places qui devaient les conduire au camp Edphy.

Pour tous ces jeunes, pour le directeur de l'école, M. Maurice Pilon et pour l'assistante-directrice, Mme Clarisse Brisson ainsi que pour toutes les institutrices qui les accompagnaient, c'était le début de la grande aventure. Tous ils ont travaillé très fort pour que ce stage de plein-air se réalise.

Les parents aussi étaient là, eux qui ont contribué beaucoup par leur appui financier à cette entreprise dont le coût se chiffre aux environs de $5,000. Le directeur de l'école a voulu leur rendre un hommage particulier avant le départ en demandant aux enfants réunis de leur dédier un exultant "Bravo."

La caravane s'est mise en route vers 6.35 hrs p.m. Les parents lançaient un dernier "au revoir." Les gros véhicules disparurent dans l'obscurité et la cour de l'école devint subitement silencieuse.

Les jeunes doivent revenir vendredi, le 13 mars, à 3.00 hrs. p.m. On recommande quand même aux parents de venir les chercher à l'école, au cas où ils n'arrivent pas à temps pour l'autobus scolaire.

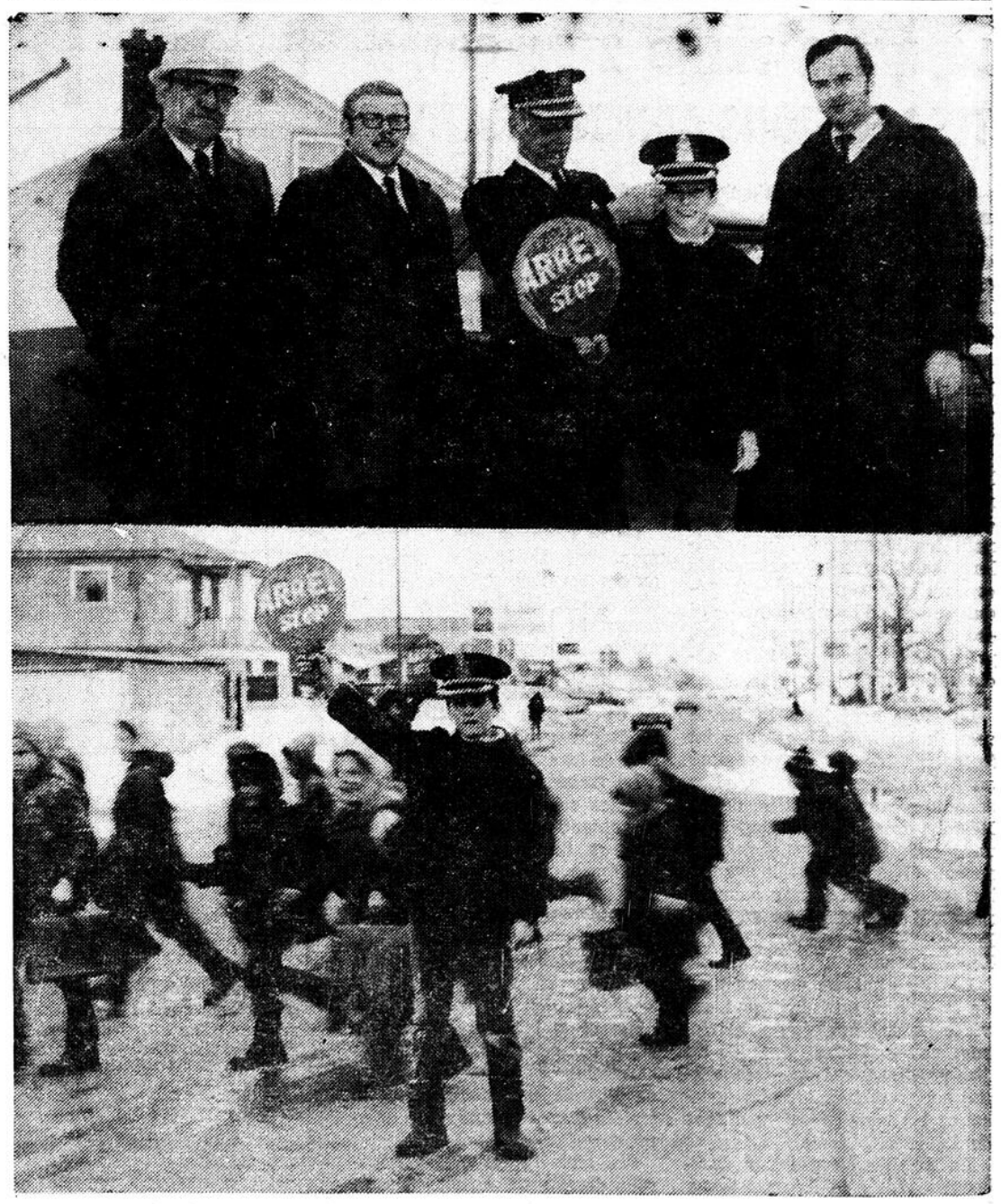

De gauche à droite: Emile Laporte, Gilles Dupont, président du Club Optimiste, le chef Paul Marleau, Pierre Bourdeau recevant la casquette de "Chef de Police d'un Jour" pour la journée du samedi le 14 mars, dans le cadre de la Semaine du Respect de la Loi et de l'Autorité, et Yves Cadieux. Photo du bas, Pierre est à l'oeuvre à l'école Dominique Savio.

14 Députés Libéraux ne brigueraient pas les suffrages aux prochaines élections

Quelque 14 députés libéraux de l'Assemblée Nationale auraient définitivement décidé de ne pas briguer les suffrages de leurs électeurs à la prochaine élection provinciale.

Ces députés quitteraient la politique active même avant la tenue du scrutin prévu pour cette année, probablement au début de l'été.

D'autre part cette même source prétend que cinq autres députés, dont l'ancien chef de l'opposition, M. Jean Lesage, n'ont pas encore pris leur décision à ce sujet

Cela laisse prévoir que le parti Libéral provincial, maintenant dirigé par M. Robert Bourassa ,devra aller chercher 70 nouveaux candidats pour les prochaines élections. En somme, les démissions prévues n'auraient absolument rien à voir avec la récente élection de M. Bourassa, chef du parti Libéral au Québec.

Dans notre région immédiate, les députés de l'assemblée nationale, M. Gérard Cadieux, dans Beauharnois; M. Georges Kennedy, dans Châteauguay, et M. Kenneth Fraser, dans Huntingdon, demanderaient un renouvellement de mandat. Ils ont tous été élus sous la bannière du Parti Libéral, en 1966.

La rue du Marché: la préférée des voleurs

La Sûreté Municipale a entrepris une enquête des plus minutieuse à la suite d'un vol avec effraction commis au magasin de meubles L. J. Masse, rue Du Marché à Valleyfield, tôt lundi soir. Les premiers rapports indiquent que les voleurs se sont emparés de quelques appareils téléviseurs et autres effets.

Aux petites heures, lundi matin, des voleurs se sont emparés de la marchandise évaluée à environ $1500. au magasin Mercerie Mod, au 25 rue du Marché, à Valleyfield, soit à une courte distance du magasin L. J. Masse.

Le policier Myre est officiellemt remercié de ses services

Lors de l'assemblée du conseil qui s'est tenue à l'hôtel-de-Ville lundi soir dernier, le conseil a rejeté la demande de réinstallation de M. Raymond Myre qui a récemment eu des démêlés avec la justice. Après avoir remercié officiellement M. Myre de ses services, le conseiller Napoléon Lalonde suggéra à l'ingénieur-Gérant de lui trouver un emploi dans un autre département de la Cité. M. Lalonde fit remarquer que les ennuis de M. Myre ne relevaient aucunement de la Cité proprement dite ni de ses services auprès de la Cité comme constable.

LIGUE REGIONALE DE H'DON

Ste - Barbe remporte la coupe

La lutte pour la "Coupe Stanley" cette année promet d'être très serrée mais le sort de la "Coupe Stainless" s'est décidé mercredi soir dernier à Huntingdon.

L'équipe de Ste-Barbe de la Ligue de Hockey Régionale s'est mérité le trophée ce soir-là, en gagnant 3 à 1 contre les "Blue Bombers" d'Elgin, terminant ainsi une série finale impeccable de trois victoires contre aucune défaite.

La partie en soi fut assez mouvementée, avec du jeu rapide et une escarmouche par ci, par là mais la célébration après la joute fut vraiment quelque chose à voir!

Les mêmes partisans de Ste-Barbe qui comptaient pour 80% de l'assistance de 500 personnes à cette joute, avaient comme par hasard apporté avec eux six caisses de champagne.

La partie de mercredi soir terminait la saison pour la ligue de 4 équipes qui se rencontraient le lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine à l'arena de Huntingdon. Les équipes d'Elgin et de Ste-Barbe parvinrent aux finales après que chacune eut remporté les éliminatoires avec trois victoires consécutives. Ste-Barbe avait vaincu Athelstan et Elgin avait éliminé l'équipe de Lazure & Frère de Huntingdon.

Cette dernière partie des séries fut chaudement disputée, les deux équipes étant solides mais, avec ses partisans l'encourageant à des efforts de plus en plus grands, Ste-Barbe possédait certainement l'avantage psychologique. Il y avait même un trompettiste dans les estrades pour entonner l'air familier du ralliement.

L'étoile du match fut Michel Leduc qui donna le ton à son escouade avec deux buts. Son co-équipier, Cyrille Riendeau, a aussi compté et James Gavin des "Blue Bombers" lui donna la réplique. Avec deux minutes à jouer dans la partie, l'équipe d'Elgin retira son gardien dans un suprême effort pour égaliser le compte mais il était trop tard.

Ste-Barbe sortit victorieux de l'épreuve. Le président de la Ligue, M. Marcel Marcotte, présenta au capitaine de Ste-Barbe, Gaétan Joly, la "Coupe Stainless", jeu de mot efficace en anglais sur la coupe Stanley mais intraduisible en français (la "Coupe Acier Inoxydable"?).

Les joueurs eurent vite l'occasion de remplir la coupe car c'est à ce moment-là que les partisans offrirent le champagne à leurs héros. On se serait bientôt cru dans la chambre des joueurs des vainqueurs de la Coupe Stanley ou des Séries Mondiales, le champagne coulant à flots.

Comme il est coutumier lors de célébrations de ce genre, il y eut plus de champagne renversé sur les joueurs qu'il n'y en eut de bu. Parmi ceux qui reçurent un bain de champagne, dans la plus pure tradition des étoiles de cinéma, on remarqua René Foran, Michel Mainville et la gérant de l'arena, Marvin Forester. L'arbitre Claude Bourassa se débattait pendant ce temps pour prendre des photos jusqu'à ce que lui-même et sa caméra soient noyés dans un véritable Niagara.

La fête dura environ une heure à l'arena puis les festivités se transportèrent ,trophée y compris, à Ste-Barbe où l'on continua de célébrer jusqu'aux petites heures du matin

L'exécutif de la Ligue Régionale n'a eu que des bonnes paroles envers les partisans de Ste-Barbe. L'appui accordé à l'équipe par la communauté n'a pas son pareil, a dit le président, M. Marcotte. On rendit aussi hommage mercredi soir à tous ceux qui ont encouragé la ligue durant la saison. L'équipe d'Elgin, avec son entraîneur Leslie Kirby, fut félicitée pour sa combativité jusque dans les finales. On remercia aussi le secrétaire de la ligue, Maurice Leboeuf et les directeurs: Ernest Beaudry, James Gavin, Fred Hutchins, Lionel Robidoux ainsi que les arbitres Philippe Lepage, Claude Bourassa et Denis Hurteau. M. Marcotte souligna que les arbitres avaient tous reçu leur diplôme en arbitrage et que leurs efforts avaient amélioré la qualité du jeu.

Tous auront la parole au Carrefour Rural

Habitez-vous une des paroisses suivantes: Huntingdon, Ste-Agnès, St-Antoine-Abbé, Ste-Barbe, St-Louis, St-Stanislas, Ormstown ou Hinchinbrooke, St-Anicet ou St-Régis? Alors ce message est pour vous.

Il s'agit d'une invitation à un événement important pour la région:

Quoi? Le Carrefour Rural de Huntingdon

Quand? Le dimanche 15 mards prochain, de 9.45 a.m. à 5.00 p.m.

Où? A l'Ecole Polyvalente Arthur-Pigeon de Huntingdon.

Pour quoi faire?

* Chercher ensemble à "JOINDRE LES DEUX BOUTS" (thème du Carrefour); ça veut dire:

—joindre dépenses et revenus personnels .....

—joindre vie personnelle et activités sociales .....

—joindre pratique religieuse (messe du dimanche) et la vie quotidienne

—joindre l'Eglise organisée hiérarchie, prêtres) et l'Eglise-communauté.

*Décider quelle ACTION COLLECTIVE les laïcs et les prêtres de la région peuvent entreprendre dans la région.

Pour qui? Tous les laics des paroisses nommées: hommes et femmes, adultes et jeunes, travailleurs d'usine, professionnels, cultivateurs, hommes d'affaires, employés de bureau, professeurs et étudiants, hommes politiques et responsables sociaux, prêtres et religieux. TOUS, quoi

Comment?

* Un film ("St-Jérôme") montrant le travail de chrétiens engagés pour un changement social.

* discussions en groupes et en assemblée plénière.

* un exposé d'un laïc éminent, M. Jacques Champagne, membre de la Commission Dumont (sur le Laïcat au Québec).

* une Eucharistie (messe) pour ceux qui le désireront, à la fin du carrefour.

Tous, on se donne le mot: y être et y prendre part.

Cécile Pa...

BEAU SUCCES DE LA DEGUSTATION DE VIN — Une dégustation de vin et de fromage a eu lieu récemment, à Valleyfield, sous les auspices de la division des importations des Distilleries Schenley du Canada, à l'occasion de l'introduction dans la province de Québec du vin australien Dalwood, de type bourgogne, de la société universellement connue Penfolds Wine Pty. Ltd. Plusieurs convives distingués ont participé à la joyeuse réunion et ce vin excellent s'est conquis de nouveaux amis. On a aussi dégusté avec gourmandise les autres vins de Penfolds: le Dry Sherry, le Mantilla Cream Sherry, le blanc Eden Valley, le Dalwood de type rieslina, le Dalwood de type chablis, le Dalwood de type bourgogne blanc et le porto Royal Reserve. — Sur notre photo, de gauche à droite: M. M. Léger, surintendant de l'embouteillage à la distillerie Schenley de Valleyfield; M. R. Leduc, également de Schenley, et M. J.-G. Beaulieu, président de la Chamberee de commerce de Valleyfield.

LIONS INTERNATIONAL — OPTIMIST INTERNATIONAL

Cueillette de bouteilles vides

SAMEDI LE 14 MARS

Cueillette à domicile de bouteilles vides pour les ligues de Hockey Pee-Wee et Midget. Les jeunes joueurs endossant le chandail Pee-Wee Lions ou le chandail Midget Optimiste passeront dans le but de recueillir des fonds pour défrayer les dépenses des dits clubs. Les profits seront administrés par les deux clubs sociaux.

(Approuvé par l'association du Hockey Mineur de Valleyfield)

Laniel Démissionne...

De source autorisée on nous informe que le député fédéral du comté de Beauharnois, M. Gérald Laniel, a confirmé le fait qu'il quittait la présidence du caucus des députés libéraux fédéraux.

"J'annoncerai officiellement ma décision au Premier Ministre lors du caucus le 25 mars prochain.

J'ai rempli consciencieusement ce poste depuis un an et demi, mais il est peut-être temps que je laisse la place à d'autres", de conclure M. Laniel.

M. ARTHUR SAVIGNAC,

nouvel agent de la com. d'ass.-chômage à V'field

"Monsieur Arthur Savignac résidant au 122 rue Edouard, Valleyfield, vient d'être nommé agent de la Commission d'assurance-chômage à Valleyfield.

Toute personne de Valleyfield et des localités environnantes désirant se prévaloir des services de Monsieur Savignac pour faire compléter ses formules de demande de prestations d'assurance - chômage, n'aura qu'à s'adresser à sa résidence. Ce service est entièrement gratuit.

POUR LES VETEMENTS D'ENFANTS, QUOI DE NOUVEAU?

Enfin, des tailles standard pour les vêtements d'enfant!

Voilà une nouvelle certes bien accueillie par les milliers de parents qui, lorsqu'ils achètent des vêtements pour leurs enfants, ont la désagréable surprise de s'apercevoir que les indications figurant sur les étiquettes ne correspondent pas toujours à la réalité et que les tailles peuvent varier fortement d'une marque à l'autre.

Il y a longtemps que l'Association des Consommateurs du Canada cherche à faire mettre au point un système de normalisation des tailles de vêtements pour enfants. Cela est finalement chose faite.

Notre Association a joué un grand rôle dans la formation, en 1952, d'un comité de spécifications au Gouvernement du Canada. Depuis lors, les représentants de l'Association des Consommateurs du Canada ont pris part activement aux travaux de ce Comité, en coopération avec d'autres groupes intéressés et représentant les manufacturiers, les détaillants et le gouvernement. Au cours de toutes ces années, l'ACC n'a pas manqué d'envoyer des représentants agissant en tant que porte-parole des consommateurs à ces réunions qui furent nombreuses, longues et d'où l'on sortait bien souvent frustré.

Ce programme répond à un véritable besoin mais il reste entièrement volontaire. Son succès dépend de l'exigence et de l'accueil des consommateurs.

Les manufacturiers et les détaillants peuvent maintenant faire une demande pour obtenir un permis les autorisant à joindre à leurs articles une étiquette Taille Canada Standard, ce qui indique que l'article en question correspond à la normalisation établie selon les mesures du corps et non selon l'âge.

Ouvrez les yeux et cherchez le symoble "Taille Canada Standard" sur les vêtements pour enfants lorsque vous faites vos achats. Il est facile à reconnaître et représente un ruban à mesurer en demi-cercle, dans lequel on peut lire l'inscription suivante:

'Taille Canada Standard"

Pour assurer à ce système toute son efficacité, n'oublions pas qu'il nous faut prendre l'habitude d'acheter les vêtements pour enfants d'après les mesures de leur corps.

Un des meilleurs moyens de rendre ce système efficace est que le consommateur demande à voir le tableau des tailles Canada Standard lorsqu'il achète des vêtements pour enfants. Le Ministère fédéral de la Consommation et des Corporations a distribué aux détaillants un feuillet expliquant le système et donnant la liste des mesures standard en question. Votre rôle, en tant que consommateur, consiste donc à vous enquérir dans les magasins des Tailles Canada Standard, de façon à ce que les vendeurs prennent davantage conscience du fait qu'une normalisation des tailles d'enfants a eu lieu.

Les fabricants de vêtements pour enfants ont été lents à accepter les Tailles Canada Standard et il faudra encore assez longtemps avant qu'elles deviennent unanimement adoptées. Les grands magasins qui vendent par catalogue prêtent leur concours et on espère que les détaillants vont poursuivre sérieusement cette idée. Les achats se feront alors plus facilement et plus exactement, épargnant de la peine, du temps et de l'argent aux consommateurs et aux détaillants.

Nous devons, nous les consommateurs, exiger dans tous les magasins les vêtements de taille standard. Demandez à vos amis et à vos voisines d'en faire autant. Il s'agit là d'un plan simple et raisonnable qui peut réussir grâce à l'appui de tous les consommateurs.

Nous aimerions savoir si les renseignements concernant les Tailles Canada Standard parviennent aux détaillants. Si vous posez cette question dans un magasin et que vous recevez une réponse négative, veuillez bien nous en toucher un mot à l'adresse suivante: "Tailles", Association des Consommateurs du Canada, 100, rue Gloucester, Ottawa 4.

ACTIVITES DES ZOUAVES

Les dirigeants de la ligue de Poches et sacs de sable, sese joignent à ceux de la direction des Zouaves de Valleyfield, pour remercier toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont aidé à faire de leur tournoi, un réel succès. Un merci spécial aux membres de l'Association Provinciale des Poches et sacs de sable.

Ce tournoi tenu en notre salle les 21 et 22 février dernier, se terminait par le tirage d'une télévision qui fut méritée par M. Michel Mailloux du 76 Ellice à Valleyfield, avec le numéro 3508 vendu par M. Jos Laurin.

Nos champions: M. Gilles Bougie avec une moyenne de 5966.6 — Mme Aline Vincent avec une moyenne de 5220.0

Le plus gros carreau est allé à M. Christian Amyot avec 2190 — Mme Diane Cardinal avec 1650.

Se sont approprié la plus grosse partie: 6570 M. Willie Amyot — 6400 Mme Aline Vincent.

Sur le jeu spécial: Christian Amyot 1860 et Mme Aldérina Crête 1310.

Carreau mystère: 510 MM. Alain Dagenais, Richard Tanguay et Bernard Benoît, 160 Mlle Rachel Lemieux.

BIOGRAPHIE D'UN CHAMPION

GERARD LAPIERRE

UN GARS DE CHEZ-NOUS

Un Campivalencien de longue date, Gérard Lapierre est né à St-Camille de Bellechasse, le 5 octobre 1928. Il est le fils de M. et Mme Alfred Lapierre et membre d'une famille de six enfants. Ses deux frères, Paul (St-Timothée) Marcel (Maroc) et ses trois soeurs, Rita, Monique et Marquerite toutes trois de Valleyfield ont toujours été très fiers de ses nom-

(Suite à la page 15)

Horoscope de la semaine

LE BELIER
(21 mars - 20 avril

Une affaire va son train. Vous entendez des choses merveilleuses. On connaît vos aspirations. Vous vous réjouissez avec raison. Vos souvenirs vous servent fidèlement. Ne remettez rien à demain. On sollicite votre concours.

LE TAUREAU
(21 avril - 20 mai)

Vous n'appréciez pas toujours la vérité. Nouvelles diverses. Vous développez chez vous une nouvelle accoutumance. Une personne aime à vous contredire. Quelqu'un est vraiment naïf. L'autre sexe est prévenant. La gaieté bat son plein.

LES GEMEAUX
(21 mai - 20 juin)

Vous apprenez une heureuse nouvelle. Tout tourne. Une attitude se transforme. Vos souvenirs sont précis. Vous réglez un cas particulier. Des faits font le sujet de conjectures. Vous vous mettez au diapason des autres. Un coeur s'enflamme tout près.

LE CANCER
(21 juin - 22 juillet)

Un incident est inévitable. Vous reprenez le dessus. On essaye de vous persuader. L'intention vaut souvent l'action. Vous devez vous tenir sur la réserve. Des paroles semblent confuses. Vous inondez le milieu de soleil. Vous êtes loin de gâter la sauce.

LE LION
(23 juillet - 22 août)

Une de vos réactions est inexplicable. Vous avez une situation en main. Il vous manque une carte majeure. Attention à votre amour-propre. Vous avez une aversion profonde. Vous n'êtes pas au terme de vos surprises. Vous vous abusez sur bien des choses. Ne dites rien.

LA VIERGE
(23 août - 22 septembre)

Vous devez suivre un nouveau processus. Un fait vous surprend. Gare aux faux pas. Ne parlez qu'à votre tour. Il se présente une affaire mystérieuse. Ne frappez pas dans le vide. Ayez conscience de votre autorité. Une nouvelle épate tout le monde.

LA BALANCE
(23 septembre - 22 octobre)

On sait ce que vous voulez. A vous de prendre l'initiative. Tous ne sont pas dupes. Vos regards se fixent sur une personne. Des dispositions nouvelles sont dans l'ordre. Vous vous placez les pieds solidement. Les surprises se succèdent. Vous parlez du fond du coeur.

LE SCORPION
(23 octobre - 22 novembre)

Quelqu'un commet une bassesse. L'autre sexe vous grise. Vos dispositions sont épatantes. Pour une surprise, c'en est une. Vous dépassez les autres par votre originalité. Un rien fait joser les voisins. Le coeur est souvent sensible aux déclarations.

LE SAGITTAIRE
(23 novembre - 22 décembre)

Vous ne faites pas connaître vos intentions. Plusieurs têtes valent mieux qu'une. Votre succès s'annonce bien. Les convenances vous lient. Une nouvelle réjouit tout le monde. Tout est confirmé. Il faut agir avec prudence. Quelqu'un prend votre défense.

LE CAPRICORNE
(23 décembre - 19 janvier)

On vous soumet une proposition. Une affaire prend un nouvel essor. Vous savez passer partout. Une personne fait vibrer votre coeur. L'amour fait bien les choses. Vos services sont appréciés. Vous êtes dans un état désemparé. Inutile de résister.

LE VERSEAU
(20 janvier - 18 février)

On vous apprend une nouvelle. Vous faites beaucoup d'extravagances. Remue - ménage près de vous. Ne faites pas fi de ce que l'on vous dit. Vous rencontrerez une personne charmante. L'indifférence ne vous sied pas. Un être vous intrigue.

LES POISSONS
(19 février - 20 mars)

Un étranger mêle les cartes. Vous provoquez un incident à votre insu. Tout passe et tout s'oublie. Une demande est acceptée. Tous pensent comme vous. La fantaisie vous plaît. Vous cherchez toujours l'impossible. A vous d'agir. Vous oubliez un détail.

NE LAISSEZ PAS VOTRE SAC A MAIN A LA PORTEE DES ENFANTS

Au début, le portefeuille ne consistait qu'en un petit sac utilitaire. . .destiné à contenir votre argent.

Puis, au fur et à mesure que les femmes commencèrent à quitter leur foyer pour leurs activités quotidiennes. . . le portefeuille a pris de plus grandes proportions. Il s'est transformé en trousse de toilette, et les femmes l'ont rempli de toutes sortes de produits de beauté. Mais il a continué à contenir de l'argent!

Et puis, quand de plus nombreux médicaments destinés à soulager rapidement diverses douleurs parurent sur le marché, le "portefeuille" est devenu également une petite trousse à pharmacie. Et maintenant, il contient à la fois des médicaments, des produits de beauté et de l'argent.

Et c'est ainsi que le portefeuille utilitaire et sans danger est devenu une source possible d'empoisonnement accidentel pour les jeunes enfants.

Le sac à main est l'un des objets les plus fascinants pour les jeunes enfants, et spécialement si ce sac à main appartient à Maman. Ils ont si souvent vu Maman ouvrir ce sac pour en sortir l'argent qui permet d'acheter de si douces friandises!

A d'autres occasions, Maman a ouvert son sac à main pour y révéler tout un magasin de bonbons . . . parfois même des biscuits.

Imaginez le bonheur du jeune enfant qui découvre soudain que ce magasin si tentant est à portée de sa main. . . exactement à l'endroit où Maman l'a posé dans un moment d'inattention. Sur un comptoir bas. Sur le lit, un fauteuil, le canapé ou la table. Et il est si facile à ouvrir même pour de petites mains malhabiles. Et c'est si amusant de faire l'inventaire de ces mystérieuses boîtes à pilules ,de ces tubes de rouge à lèvres et de ces flacons pour le maquillage des yeux. Naturellement, étant curieux de nature, l'enfant sera bien tenté de goûter l'un ou l'autre de ces produits, et parfois même de les avaler.

Si vous transportez des médicaments et des produits de beauté dans votre sac à main, assurez-vous toujours qu'il est placé dans un tiroir ou sur une étagère élevée, où il est vraiment hors de la portée des jeunes enfants.

Assurez-vous que vos invitées respectent cette mesure de sécurité, elles aussi. Et n'oubliez pas les poches de manteaux et de vestons; les esfants aiment les explorer aussi! Si vous laissez des médicaments et des produits de beauté dans ces poches, il faut suspendre les vêtements dès que vous les enlevez.

In Memoriam

Une grand-messe sera chantée pour commémorer le 1er anniversaire du décès de M. Gilles Legault, en l'église de St-Athanase de Greenfield park, le 22 mars à 11 hres. 30.

Une année s'est déjà écoulée depuis ton départ, mais ton souvenir vit toujours dans nos coeurs.

Cher époux que j'ai tant aimé, tes petits enfants qui réclament leur père, ainsi que tes parents qui sont inconsolables.

Ta mort a laissé dans nos coeurs, une plaie profonde.

Il était aimé de tous et tous ceux qui l'ont connu l'ont honoré de leur estime pendant sa vie.

L'honneur du père fait la gloire des enfants.

Devenez Gouverneur du Centre St-François endroit de Formation de la Jeunesse étudiante

Contribuez à l'épanouissement de nos jeunes

Le Centre St. François a besoin de votre appui et c'est pourquoi il fait appel à votre générosité en vous demandant de devenir Gouverneur de ce centre, dont le but est de former la jeunesse étudiante du diocèse.

Les responsables sont vos jeunes garçons, vos jeunes filles ou adultes spécialisés en différents secteurs d'activités, sous la direction d'un aumônier.

Le Centre St-François, qui est situé à Ste-Barbe, est ouvert du 10 juin au 10 septembre. Cinquante étudiants y viennent chaque semaine. Les fins de semaines sont réservées aux adultes. La formation donnée est une invitation au programme social des mouvements, au travail d'équipe, à l'éducation liturgique et apostolique, aux loisirs communautaires, récréatifs et artistiques.

La contribution du GOUVERNEUR est de $10.00 par année.

Adressez donc votre contribution immédiatement au CENTRE ST-FRANÇOIS, 110 Chemin Larocque, Valleyfield.

Le CENTRE SAINT-FRANCOIS compte sur vous pour son existence !

A VOUS DE REPONDRE !

LES CLANDESTINS EN TOURNEE PRESENTENT "ANTIGONE"

Les Clandestins Valleyfield Inc. qui n'avaient pu, depuis le spectacle "Le Quadrillé," présenter au public un seul spectacle, ont réussi à surmonter certaines difficultés et à monter l' "Antigone" de Jean Anouilh.

Bien sûr ils ne peuvent pas encore présenter ce spectacle à la population de Valleyfield mais ils ont entrepris la semaine dernière, à Huntingdon une tournée qui les mènera cette semaine à Châteauguay et la semaine prochaine à Vaudreuil.

Son Honneur le maire Me Raphaël Barrette a acheté le premier billet de tirage offert par Les Girl Guides de Valleyfield pour venir en aide aux besoins de cet organisme pour la jeunesse. Dans l'ordre: Mme Freda Dobson, capitaine des Guides, Mlle Joanne Clairmont, qui offre le premier billet, M. le maire Raphaël Barrette, Mme Mildred Brodeur, présidente de l'Association locale, et l'échevin Roger Gagnier. Photo Peter Rozon.

Voie Maritime du St-Laurent

Ouverture fixée au 1er avril

Les préparatifs vont bon train pour assurer l'ouverture de la Voie Maritime du St-Laurent pour le premier avril, égalisant ainsi le record d'ouverture hâtive établi en 1966.

Cette nouvelle a été annoncée conjointement par l'administration de la Voie Maritime du St-Laurent et l'organisme américain "St. Lawrence Seaway Development".

Déjà les autorités de la voie maritime estiment que tout le système de canalisation pourra, cette année, demeurer en opération jusqu'à la fin de décembre.

Les automobilistes qui empruntent les voies d'accès aux ponts-levis du Chemin Larocque, à Valleyfield, et à St-Louis de Gonzague, devront de nouveau faire preuve de patience en 1970, avec l'ouverture de cette voie maritime.

Il faut aussi signaler que le tapis bitumineux qui recouvre le pont-levis à Valleyfield a été refait au grand complet au cours de la saison 1969. Il n'y aura donc aucun retard à prévoir dans ce domaine pour les prochaines années.

INCENDIE A COTEAU-STATION

Un incendie a complètement détruit la résidence de M. et Mme René Ménard et la salle des Chevaliers de Colomb, à Coteau Station, au cours de la nuit de dimanche à lundi. La famille Ménard a tout perdu dans ce sinistre. Plusieurs personnes charitables leur sont venues en aide. La salle des Chevaliers de Colomb, à Coteau Station, comprenait des jeux de toutes sortes. C'est une lourde perte pour cette communauté dans le comté de Soulanges.

Plusieurs sapeurs volontaires de la localité, aidés de pompiers des régions environnantes ont travaillé pendant plusieurs heures afin de circonscrire les flammes.

On ne connaît pas l'origine de l'incendie mais on sait que le feu débuta à l'intérieur de la salle des Chevaliers de Colomb pour se propager avec une rapidité étonnante dans tout l'édifice et à la résidence voisine de M. et Mme René Ménard et leurs neuf enfants. Ces derniers eurent tout juste le temps de quitter leur maison en feu. Heureusement, il n'y eut aucun blessé.

Courses d'autos-neige à Ste-Barbe

Des courses d'autos-neige organisées par le CLUB AUTO-CHENILLE ont eu lieu à Ste-Barbe samedi, le 7 mars, 1970, sur un magnifique parcours tracé sur le Lac St-François, face à l'hôtel Bel-Air.

Ces courses étaient commanditées par la Brasserie Labatt et l'équipe de course Bardahl. Le gagnant de chaque épreuve se méritait un trophée en plus d'un bourse, tandis que les 2e et 3e de chaque épreuve se méritaient une bourse.

Au total, $500. en bourses furent distribués

Une foule de plus de 1,000 personnes, la plupart des connaisseurs, ont assisté aux courses les plus rapides de la région cette année. Les coureurs de la classe 651-800 ont atteint des vitesses de plus de 85 milles à l'heure sur le parcours de 7/10 de mille. Au total 114 inscriptions ont obligé les organisateurs à faire des éliminatoires dans toutes les classes.

Le "Club Auto-Chenille" a démontré encore fois une excellente organisation, ce qui est de bon augure pour l'an prochain et il est même question d'une autre course pour cette année.

D'après les commentaires des spectateurs, ils ont été des plus intéressés, spécialement lors des classes ouvertes qui, au dire des coureurs, étaient de toutes les courses, les meilleurs départs.

Les gagnants dans les différentes catégories furent les suivants:

CLASSES "STOCK"

"A" 0-295

1° Jean-Guy Laforêt, — Panthère, 2° Robert Vachon, — Panthère, 3° Denis Cloutier, — Skiroule.

"B" 296-340

1° Julien Tremblay, — Skiroule, 2° Jacques Perron, — Skiroule, 3° Gilbert Richer — Moto-Ski.

"C" 341-440 1° Michel Vandewalle — Bombardier, 2° Normand Leduc, — Skiroule, 3° Julien Tremblay, — Skiroule.

CLASSE — OUVERTE 0-500

1° Michel Vandewalle, — Bombardier, 2° Normand Leduc, — Skiroule, 3° Robert Vachon, — Panthère.

CLASSES "MODIFIEES"

"A" — 0-295

1° Richard Carrière — Moto-Ski, 2° Bill Lewis, — Polaris, 3° Elie Levac, — Bombardier.

"B" — 296-340

1° Ken McNiece, — Bombardier, 2° Bill Lewis — Polaris, 3° Yvon Chenail — Moto-Ski.

"C" 341-440

1° Roger Parent, — Polaris, 2° Jim Cunningham, — Skiroule, 3° Erwin Cowan, — Moto-Ski.

"D" 441-650

1. Michel Levac, — Moto-Ski, 2° Bill Lewis, — Polaris, 3° Robert Benware — Polaris.

"E" 651-800

1° Gérald Poirier, — Arctic Cat, 2° Jean Giroux, — Panthère, 3° Bill Tetus, — Moto-Ski.

CLASSE OUVERTE 0-440

1° Jean-Guy Plante, — Panthère, 2° Roger Parent — Polaris, 3° Richard Carrière — Moto-Ski.

CLASSE OUVERTE 441-800

1° Gérald Poirier, — Arctic Cat, 2° Jean Giroux, — Panthère, 3° Michel Levac, — Moto-Ski.

MAINTENANT
Chez Françoise
Uniformes
Pour cuitteuses - laboratoire
restaurants -
Choix de styles, tissus
couleurs -
97 Du Marché Tél. 373-5225

chez Georgette ENRG.
CONFECTION
pour DAMES
et
JEUNES
FILLES
104 Du Marché
Valleyfield

103 Du Marché
Cosmétiques
Chez
Francoise
Mme
F. Dandurand
Prop.
Corsetière
97, DU MARCHE
TEL. 373-5225
Valleyfield

L'HARMONISME

UN

Art DE VIVRE

(P.A. BOURASSA)

EQUILIBRE ALIMENTAIRE

Il n'y a pas à proprement parler pour le corps un élément nutritif plus important qu'un autre, mais l'équilibre total n'est réalisé que par la combinaison de tous les éléments indispensables. En effet l'utilisation d'un seul élément nutritif, tel que les protides par exemple, ne peut se réaliser que si par ailleurs l'organisme dispose d'autres substances nutritives dans des proportions bien déterminées.

LA LOI DU MINIMUM — "Le développement des êtres vivants est réglé par l'apport de n'importe lequel d'entre les éléments qui se trouve en quantité MINIMALE" (Liebig) Autrement dit, c'est en fonction de l'élément le moins libéralement fourni qu'est réglée la croissance de l'être vivant.

"En l'absence de vitamines, ou lorsque leur apport est insuffisant, ni les protéines, ni les graisses, ni les hydrates de carbone ou les sels ne sont correctement utilisés" (Dr. McCarrison).

Les sels minéraux sont des plus sensibles à toute insuffisance de l'un d'entre eux dans l'alimentation. C'est ainsi qu'une carence en fer et (ou) en calcium diminue la capacité du corps à assimiler les autres éléments.

A l'inverse, les régimes expérimentaux, montrent que toute augmentation d'un élément accroit les besoins en minéraux de tous les autres éléments.

Les recherches faites par Abderhalden prouvèrent qu'une alimentation riche en base est indispensable au fonctionnement correct des hormones des glandes endocrines.

NOTONS QUE: en l'absence de fer il ne peut y avoir d'approvisionnement en oxygène pour les cellules: — en l'absence de cuivre, le fer n'est pas assimilé; — sans sodium, l'élimination de l'acide carbonique des tissus du corps ne peut s'effectuer: — le phosphore est aussi indispensable à la formation d'os et de dents solides que l'est le calcium. Puiser les protéines alimentaires à une seule source, même abondante, (viande), c'est vraisemblablement aboutir à une carence de protéines.

La disponibilité de ces éléments alcalins est proportionnée à leur excédent par rapport aux acides provenant de la nourriture. Pratiquement notre alimentation devrait donc toujours être à prépondérance alcaline. En règle générale, votre diète doit avoir une proportion de: 75% alcaline et 25% acide ... votre nourriture naturelle: 70% crue, 30% cuite.

Il est bien évident qu'un mauvais équilibre entre les divers aliments consommés obligera le corps à ramener à la normale les divers équilibres intérieurs, en soutenant une lutte excessive, cause certaine de maladies futures.

La prise d'un élément quelconque isolé (pilules de calcium, phosphore, de magnésium ou des vitamines, enzyme, protéines, oligo-éléments) dénote une très grande naïveté du consommateur. Que l'élément soit naturel ou synthétique, il déséquilibre la chimie organique à notre détriment.

Le caractère apparemment favorable des effets des vitamines, sels minéraux, etc... de synthèse s'explique par: — leur action psychologique de suggestion, "pouvoir" inhérent à toute substance ou intervention censée procurer la guerison; — leur action excitante comme tout poison: le contexte dans lequel elles sont administrées: adjonction de vitamines naturelle, modification de l'alimentation, repos, exposition au soleil, etc...

LE COMITE ECONOMIQUE ARTISANS, VA DE SUCCES EN SUCCES — Photo prise récemment, lors d'un souper économique Artisans, alors que M. Lucien Chayer, de la Société des Artisans, spécialiste en expertises de succession, donna une conférence très appréciée et très instructive qui avait comme thème: "'Planification successorale". Le conférencier était accompagné de M. Jacques Bélanger de la Société, gérant pour le Grand Montréal.

ECOLE LANGLOIS:

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ATELIER PEDAGOGIQUE

Le jeudi 5 mars dernier avait lieu à l'école Langlois, une assemblée générale spéciale de l'Atelier Pédagogique. Cette assemblée qui venait s'inscrire dans le cadre de la semaine de l'éducation, a donné lieu a l'élection dun membre du Conseil de l'Atelier pédagogique.

Nous offrons nos plus sincères félicitations à Madame Jeanine Laniel qui fut élue en remplacement de Monsieur André Brochier.

Au cours de la soirée, les parents ont pu assister à la présentation de cinq films éducatifs sur la psychologie de l'enfant de 1 à 12 ans. A la fin de la soirée, les parents furent invités à visiter une exposition des travaux des élèves dans chacune des classes.

Les membres du Conseil de l'Atelier pédagogique désirent remercier les quelques 125 parents qui ont répondu à leur invitation.

Atelier pédagogique de l'école Langlois.

LES COQUILLARDS A VAUDREUIL DU 17 AU 21 MARS PROCHAINS

Les COQUILLARDS du Collège de Salaberry-de-Valleyfield présenteront "Simon Neige" de Gabriel-Pierre Ouellette, au Festival régional d'art dramatique.

Du 17 au 21 mars prochain, au Centre culturel de la Cité des Jeunes de Vaudreuil se tiendra la semi-finale du prochain Festival d'art dramatique, région de l'ouest du Québec.

Cinq troupes participeront à cette manifestation annuelle dont.

— Les COQUILLARDS du Collège de Salaberry-de-Valleyfield qui présenteront **"Simon Neige,"** oeuvre inédite de Gabriel-Pierre Ouellette.

M. David Peacock, de l'Ecole Nationale de Théatre, sera le juge-critique du Festival régional. Il aura à choisir parmi les cinq pièces présentées à Vaudreuil celle qui représentera le Québec au Festival national qui aura lieu à Winnipeg, à partir du 16 mai prochain. Cette pièce de M. Gabriel-Pierre Ouellette a été jouée au Collège de Salaberry-de-Valleyfield le 14 février dernier.

Menu-

NOUVELLES

M. Léo Vinet nous apprend qu'il y aura partie de sucre organisée par le **"club des Estomacs faibles"** d'ici la fin du présent mois. La date sera annoncée dans une prochaine édition. Pour information: 373-1184.

●

A partir du 17 mars l'Hôtel Balmoral présentera à nouveau des spectacles de choix avec des artistes comme Guy Harvey, Roméo Pérusse, Les Capris, etc., qui se succèderont à ce populaire cabaret.

●

M. et Mme Gilles Beauchamp de Valleyfield, qui manquent rarement un match des Expos de Montréal, ont fait un séjour d'une semaine à West Palm Beach, pour ensuite faire un voyage à Haïti et revenir à West Palm Beach pour applaudir les Coco et Rusty Staub.

●

Le Cercle Missionnaire de Bellerive désire offrir des souhaits de bonne fête à Mlle Bernadette Pelchat, Mme Jean Rapin, Mme Suzanne Benoit.

●

Il y aura partie de cartes à l'Ecole Girard, boul. Quevillon, samedi le 14 mars à 8h. p.m.

●

Il y aura un concert sacré, à la cathédrale dimanche le 22 mars. Les choeurs de Vaudreuil-Soulanges et Beauharnois s'uniront pour vous présenter l'Oratorio de Théodore Dubois "Les Sept paroles du Christ."

●

Le notaire Léo-Paul Pharand était le conférencier à la réunion du Cercle de Fermières de St-Télesphore qui eut lieu mardi soir à 8:30 heures en la salle de l'école paroissiale.

Il y avait réunion du cercle de Fermières de St-Timothée mardi soir à 8 heures, à l'école St-André de St. Timothée. Il y eut présentation de diapositives, suivi d'un forum. L'invité à la réunion était M. l'abbé Yves Abran. La réunion comprenait également une exposition d'articles faits à la main et on a discuté de l'activité annuelle du Cercle.

Les Irlandais de la région de Valleyfield souligneront la fête de leur patron, Saint-Patrice, au cours d'une soirée récréative qui se tiendra samedi soir, à 6.30 heures au Centre Notre-Dame de Bellerive. Monsieur Lawrence O'Neil est le président de cette manifestation organisée par la Société catholique St-Ignatius Guild de Valleyfield.

●

Les membres du Club Toastmaster St-François se réunissaient mardi soir à 7.30 heures, au sous-sol du restaurant Le Grillon à Valleyfield.

Plusieurs membres ont pris une part active aux délibérations. Le maître de cérémonie, monsieur Rodrigue Touchette fit entendre les discours de MM. André McSween, Claude Noël et Robert Audette. A noter que MM. Tinus Moikine, Michel Vallée, Bernard Dubuc et André Masse ont pris une part active aux délibérations.

●

Le Club Richelieu de Salaberry de Valleyfield se réunissait mercredi soir à 6.30 heures sous la présidence de Monsieur Réal Lanctôt.

Le conférencier-invité à cette occasion était un ancien président du Club Richelieu, Me Raphaël Barrette, aujourd'hui maire de la Cité de Salaberry de Valleyfield. Le Premier Magistrat de la Cité était accompagné des membres de son conseil et des officiers municipaux.

L'ASSOCIATION LACORDAIRE COMPTE 55,000 MEMBRES

"L'Association Lacordaire du Canada devra s'incorporer à la réalité vivante de 1970 si elle veut intensifier son rôle d'animation de la sobriété," a déclaré, M. Maurice Martin, de Rimouski, président réélu de l'organisme.

M. Martin qui prenait la parole aux termes des assises du Conseil national du mouvement tenu à Québec, s'est dit d'avis que le nouveau service MODERACTION, lancé en novembre dernier, s'inscrivait dans cet objectif et était de nature à donner un nouvel élan à l'organisme qui compte 55,000 membres à travers le Canada.

Le président réélu s'est dit heureux de penser que, grâce à ce nouveau service, il sera possible de regrouper les individus, les familles et les entreprises désireux de promouvoir la sobriété par la modération dans la consommation d'alcool. "N'y aurait-il pas lieu a-t-il ajouté, de songer que la formule de l'avenir verra les abstinents et les modérés sur un même pied d'égalité souscrivant ensemble à la promotion de la sobriété et à la prévention de l'alcoolisme et ce, sous un même nom: MODERACTION?"

Monsieur Martin n'a pas manqué également de rappeler que l'organisme qu'il dirige mise beaucoup sur les forces jeunes afin de poursuivre la mission de l'Association Lacordaire.

EFFICACITE:

Au cours de ce Conseil national, l'association a de plus adopté diverses mesures destinées à améliorer l'efficacité administrative de ses services et ainsi permettre une véritable décentralisation du rôle d'animation du mouvement. On remarque notamment une résolution visant à la mécanisation de la perception des cotisations annuelles.

ELECTIONS:

Outre M. Martin, le nouveau bureau de direction comprend Mme Lise Lavallée Lamarche de Joliette, Mlle Lise Faucher de Granby, M. M. Martin Gagnon d'Alma, Jacques Deschênes de Hull, Raymond Richard de N.-D. d'Hébertville, Roland Barrette de Québec, Ernest Sirois d'Edmundston, Léo Purcell de Longueuil, Benoit Leclerc de Nicolet, Roger Mercier de St-Jérôme et Elzéar Girard de Montréal.

Nos poupons

Bienvenue à ANNIE, fille de M. et Mme Donald Turcotte. (Monique Lachance).

Bienvenue à NATHALIE, fille de M. et Mme Roger Yelle (Jeannine Isabelle).

Bienvenue à NANCY, fille de M. et Mme Rosario Pigeon (Gloria Labrecque)

Bienvenue à JANIK, fille de M. et Mme Jean Langevin (Louise Leduc).

Emprisonné sous son tracteur

Un résident de Dewittville a été transporté à l'hôpital dimanche après un accident survenu sur le Rang du Gore près de Herdman, et dans lequel il fut cloué sous son tracteur.

M. Arizma Benoit, dans la trentaine, du Chemin de l'Ile, est en ce moment traité pour des fractures multiples à la jambe, à l'Hôpital général de Montréal. L'accident lui a cassé la jambe gauche et lui a déplacé ou cassé le genou.

La mésaventure est arrivée vers 11 a.m. dimanche dans la forêt, à environ deux milles du Rang du Gore. M. Benoit tirait une charge de bois à l'arrière de son tracteur quand le véhicule s'embourba dans la neige profonde. Il attacha un billot à une roue dans une tentative pour libérer le tracteur mais le devant du tracteur se cabra et se renversa sur lui, le laissant avec une jambe emprisonnée sous le pneu de gauche et l'autre coincée sous le volant.

M. Réal Allen qui accompagnait la victime alerta M. Maurice Duranceau qui travaillait près de là. M. Duranceau se rendit à la demeure de M. Robert D'Aoust sur le Rang du Gore et téléphona à M. Dan Tully, chef de la Brigade de Pompiers Volontaires de Hinchinbrooke. M. Tully reçut l'appel juste avant midi et se hâta vers la scène de l'accident. On réussit également à rejoindre M. D'Aoust qui travaillait sur le Rang du Ridge

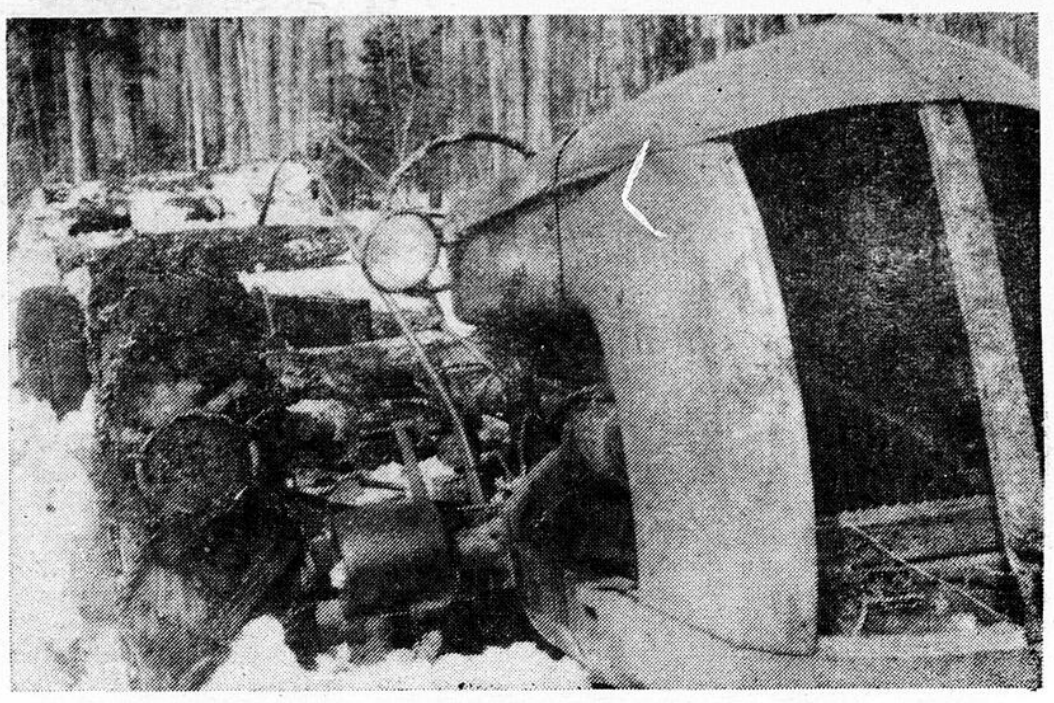

Le tracteur, sous lequel M. Arizma Benoit a été emprisonné, demeure solidement ancré dans la neige, après que les sauveteurs eurent rescapé le conducteur. Le devant du véhicule s'était cabré et s'était retourné sur M. Benoit. Il fallut plus d'une heure et demie pour le libérer.

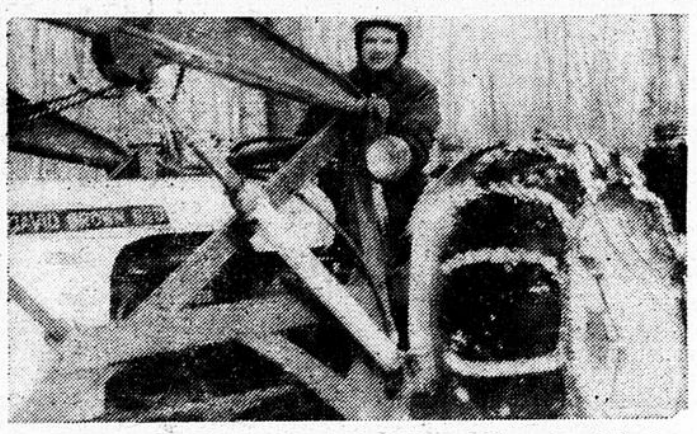

Ce tracteur et son chauffeur, M. Robert D'Aoust ont joué un rôle important lors de l'opération de sauvetage. M. D'Aoust a réussi malgré le terrain presque impraticable, à se rendre sur la scène de l'accident pour prêter main-forte à Monsieur Benoit.

à ce moment-là et lui aussi se dépêcha d'accourir à l'aide avec un autre tracteur.

Quand le chef Tully parvint sur les lieux, il constata qu'on aurait besoin de plus d'hommes pour dégager M. Benoit de sa fâcheuse position et il transmit l'alerte générale par la radio du camion. Environ 20 hommes de la Brigade de Hinchinbrooke répondirent à l'appel et se hâtèrent vers le Rang du Gore. De plus, un bon nombre de personnes habitant près de là vinrent aussi offrir leur aide.

Les volontaires attachèrent des chaînes au tracteur renversé et allaient essayer de le redresser à la force de leurs muscles quand M. D'Aoust arriva avec son tracteur. Le chef Tully se demande encore comment ce brave a réussi à négocier le tortueux parcours avec son véhicule. Grâce au tracteur, les hommes purent libérer rapidement M. Benoit qui fut placé dans une ambulance qu'on avait déjà appelée plus tôt.

Le Dr K. G. Cameron de Huntingdon vint à la rencontre de l'ambulance à sa sortie de la forêt et rejoignit le blessé à l'intérieur pour constater la gravité de son état. La victime fut conduite à l'hôpital Barrie Memorial d'Ormstown pour des radiographies et fut ensuite acheminé d'urgence à l'Hôpital Général de Montréal pour intervention chirurgicale immédiate.

En réfléchissant par après à l'accident, M. Dan Tully fit remarquer que la position de M. Benoit sous le tracteur semblait indiquer que la machine s'était élevée au-dessus du billot avant de renverser. On ignore si le conducteur a glissé ou a essayé de sauter en voyant s'élever le devant du tracteur mais une chose est certaine: en se dirigeant vers la gauche, il s'est probablement sauvé la vie. Si le volant s'était appesanti sur sa poitrine au lieu de sa jambe, cela l'aurait à peu près certainement tué.

M. Benoit est demeuré conscient tout au long de l'épreuve, a dit M. Tully, même s'il est resté prisonnier sous la machine pendant une heure et demie. L'accident s'est produit vers 11 heures et il fut finalement placé dans l'ambulance vers 12.40.

M. Benoit venait de charger du bois qu'il avait acheté sur le terrain appartenant à M. A. Schneider de Rockburn.

Hold-up à la caisse populaire de St-Timothée

Deux individus ont comparu mardi après-midi au palais de justice de Valleyfield sous une accusation de vol à main armée. Il s'agit de Pierre Vanier, 23 ans, de la rue Laurendeau à Montréal, et de Jacques Ouellette, 31 ans, de la rue Gordon à Verdun.

Ces deux hommes avaient attaqué la Caisse Populaire de St-Timothée, lundi midi, s'emparant d'une somme de $12,784.87, mais ils ont été arrêtés peu de temps après à Melocheville. L'argent a pu être récupéré au complet, et pas un cent ne manquait.

Ormstown

Semaine du Respect de l'Ordre et de l'Autorité

Durant la semaine du 9 au 16 mars, différentes manifestations marqueront un peu partout l'importance qu'on attache au respect de la loi et de l'autorité.

Si nous voulons que nos jeunes sachent se discipliner et avoir le respect des lois établies et de ceux qui les représentent, il importe de leur donner l'exemple en aidant tous ceux qui nous entourent à vivre en harmonie, dans le respect les uns des autres, de leurs coutumes leur langue, leur religion et de leur liberté.

TRIDUUM

Dimanche le 15 mars à l'église St-Malachie, il y aura un triduum de prières animé par le Révérend Père Pascal, O.F.M. Les tertiaires et leurs amis y sont invités.

Décès de M. Euclide Billette

A Cartierville est décédé le 28 février, à l'âge de 52 ans, M. Euclide Billette, fils de M. et Mme Théodore Billette, décédés.

Les funérailles eurent lieu le 3 mars à 2 heures p.m. en l'église St-Malachie. M. l'abbé O. Lepage fit la levée du corps et chanta le service assisté du Révérend Père Norbert Fournier, Supérieur provincial des Clercs de St-Viateur.

Les porteurs étaient: MM. Raymond Julien, Jean-Claude Lacroix, Lauré Lauzon, Gilles Brisson, Jean-Charles Brisson et Jean-Paul Bouvier.

MM. Gilles et Jean-Charles Brisson firent la quête.

L'inhumation se fit au cimetière de St-Jean Chrysostôme.

M. Billette laisse pour pleurer sa perte, ses soeurs, et beaux-frères: M. et Mme Roma Provost (Lucille) de Valleyfield, M. et Mme Jean-Paul Bouvier (Annette) de Ste-Hilaire, M. et Mme Gilles Brisson (Thérèse) de St-Stanislas-de-Kostka, M. et Mme Jean Charles Brisson (Jeannine) de St-Stanislas-de-Kostka, ses frères et belles-soeurs: M. et Mme André Billette (Solange Sauvé) de Huntingdon, M. et Mme Donat Billette (Lucette Bougie) de Huntingdon, le Révérend Frère Armand Billette des

(Suite à la page 19)

COMMISSION SCOLAIRE
DE
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

INSCRIPTION

les 16 - 17 et 18 mars 1970

POUR LA MATERNELLE et la PREMIERE ANNEE

MATERNELLE:
— avoir 5 ans avant le 1er octobre 1970.
— l'extrait de baptême est exigé lors de l'inscription.

1ERE ANNEE:
— avoir 6 ans avant le 1er octobre 1970.
— l'extrait de baptême est exigé lors de l'inscription.

Endroits de l'inscription: Aux écoles paroissiales.
Heures de l'inscription: de 9 h. à 11 h. a.m.
de 1 h. à 3 h. p.m.

A NOTER:

1 — Les enfants qui fréquentent actuellement la classe maternelle seront inscrits automatiquement en 1ère année pour septembre 1970.
Il n'est pas nécessaire de les inscrire à nouveau en vue de la 1ère année.

2 — Les parents qui inscriront leur enfant en vue de la maternelle, après les dates indiquées ci-dessus, devront se présenter au bureau de la Directrice du Service des Maternelles, à 47, rue Perreault.
Aucune inscription ne sera acceptée aux écoles après les 16, 17 et 18 mars 1970.
Service des Maternelles: Tél. 371-2000 poste 34.

RODRIGUE LAMOTHE,
Dir. Général des Ecoles

COMMISSION SCOLAIRE
REGIONALE SALABERRY
COMMISSION SCOLAIRE
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

Avis Public

Article 2 de la Loi de l'Instruction publique
Arrêté en Conseil no. 674
Nouveau Règlement relatif à l'inscription obligatoire des élèves.

DEVRONT S'INSCRIRE:
1. Tous les élèves fréquentant actuellement (69-70) les écoles de la Commission Scolaire Régionale Salaberry et de la Commission Scolaire Salaberry-de-Valleyfield.
2. Tous les élèves qui fréquenteront les écoles de la Commission Scolaire Régionale Salaberry en "septembre 1970" et de la Commission Scolaire Salaberry-de-Valleyfield.

DEVOIR DES PARENTS:
Les PARENTS (le père, la mère ou une personne qui en tient lieu) devront signer la formule d'inscription.

LIEU:
a) Les élèves s'inscrivent aux écoles qu'ils fréquentent actuellement;
b) Les élèves qui ne fréquentent pas l'école actuellement devront s'inscrire à:
- Siège Social, 47 Perreault, Valleyfield.
- Direction Pédagogique: 87, Ste-Cécile, Valleyfield.

DATE:
- Du 9 au 31 mars 1970.

OBLIGATION:
- L'inscription est OBLIGATOIRE pour TOUS, de la Maternelle au Secondaire V inclusivement.

EXTRAIT de l'article 3:
Les cours sont donnés en langue française, sauf si, au moment de l'inscription annuelle, les parents ou les personnes qui en tiennent lieu indiquent qu'ils désirent que leur enfant recoive les cours en langue anglaise.
A moins d'un avis contraire exprimé lors de l'inscription annuelle, le choix de la langue d'enseignement fait lors de l'inscription au début du cours élémentaire et au début du cours secondaire est automatiquement renouvelé et reste valable pour toute la durée du cours élémentaire ou secondaire, selon le cas.

NOTE:
Les parents qui veulent se prévaloir de cet article obtiendront les formules à cet effet en s'adressant:
- Siège Social, 47, Perreault, Valleyfield.
- Direction pédagogique: 87, Ste-Cécile, Valleyfield.

Salaberry-de-Valleyfield, ce 4 mars 1970.
P.V. GAGNE, c.a., sec-trés.

LES SPORTS A LA LOUPE

5e match sans défaite

PHALANGES 4, AHUNTSIC 3

Les Phalanges ont joué un cinquième match consécutif sans subir la défaite, lorsqu'ils ont vaincu de justesse Ahuntsic 4 à 3, vendredi soir dernier à l'arena local. Cette victoire leur permet ainsi de conserver le deuxième rang devant les Tribuns de Ste-Thérèse. D'autre part, les Phalanges n'ont plus que trois parties à jouer en saison régulière avant d'entreprendre les séries éliminatoires. Vendredi soir, René Gagnon a compté deux buts, Jacques Plante et Guy Billette furent les autres marqueurs. Dans le camp du Ahuntsic, Lamontagne a fait scintiller la lumière rouge à deux reprises tandis que Denis complétait le pointage.

Dès le début du match, les attaquants du Ahuntsic se sont montrés agressifs et les premières minutes de la rencontre se déroulèrent presque exclusivement dans la zone du Valleyfield. Tout d'abord, Gravel se présenta seul devant Ménard qu'il voulut déjouer, mais son lancer toucha l'extrémité du filet. Quelques instants plus tard, une occasion identique se présenta à Lamontagne qui lui, n'a pas manqué sa chance en dirigeant le disque dans le coin supérieur gauche du filet. Le gardien de but Richard Ménard n'eut aucune chance sur ce but compté à 1:29 minute. Par la suite et pour le reste de la période, le jeu se fit terne et sans éclat. Les Phalanges écopèrent de deux punitions et Ahuntic d'une, mais dans l'ensemble aucune des deux équipes n'a offert une attaque à cinq soutenue.

En période médiane, qui a donné lieu à du jeu un peu plus spectaculaire de la part des équipes, les Phalanges prirent l'avance, 2 à 1. A 8:38 minutes, Gagnon s'empara du disque au centre de la glace et mena l'attaque en zone adverse, il fit alors une passe à Paquette, ce dernier relaya la rondelle derrière lui vers Plante qui, d'un très beau lancer, prit Mongeon en défaut. A 13.04 minutes, Gagnon qui avait véritablement le diable au corps parvint seul devant Mongeon qui résista mais Gagnon freinant son élan revint prendre le retour de son propre lancer pour déjouer le cerbère du Ahuntsic qui devait bien se demander où étaient ses défenseurs. A 7:04 minutes, François Robillard remplaça Richard Ménard devant la forteresse du Valleyfield. A 14:3 minutes. Ouellette du Ahuntsic se vit chasser du match pour avoir trop protesté.

En dernière période, chaque équipe a compté deux buts. A 6:06 minutes, Ahuntsic égala les chances, lorsque Milot derrière le filet fit une passe à Lamontagne laissé sans surveillance devant Robillard. Lamontagne ne donna aucune chance au gardien des Phalanges. Le jeu jusqu'alors passablement terne, s'anima de façon soudaine. Mongeon repoussa un boulet à bout portant de Rancourt et Robillard s'illustra face à Lamontagne qui était en quête d'un tour de Chapeau. A 8:50 minutes, Jacques Plante déjoua brillamment le défenseur Grégoire, remit la rondelle à Paquette qui vit son lancer bloqué par Mongeon mais Gagnon s'empara du retour et après que le gardien, couché sur la glace eut repoussé deux de ses lancers, Gagnon parvint à soulever le disque par-dessus Mongeon. A 9:55 minutes, Guy Billette comptait le quatrième but des siens assisté de Pierre Cousineau. Mongeon parut faible sur ce but; en effet, après avoir bloqué le lancer de Cousineau, la rondelle se posa à ses pieds. Il avait tout le temps voulu pour l'immobiliser, mais n'en fit rien. Billette s'empara du retour pour le déjouer. Une fois de plus, les défenseurs ont été lents à réagir. A la douzième minute de jeu, durant une punition à Denis Lapointe, Robillard a été soumis à un véritable bombardement. Il fit des arrêts miraculeux devant Tousignant à deux occasions et que dire de cet arrêt devant Milot lorsque couché à l'embouchure de ses filets il leva désespérément le bras pour cueillir le disque. A 14:14 minutes, Denis s'empara du retour de lancer de son coéquipier Tousignant pour réduire l'avance à un seul but. Ahuntsic retira son gardien de but mais le son de la sirène se fit entendre avec ce pointage final.

Les Phalanges ont décoché 33 lancers et Athuntsic 25.

Lundi soir, les Phalanges ont encaissé un cuisant revers de 4 à 2 aux mains du St-Laurent. Jean-Pierre Rancourt et Michel Leroux ont compté pour le Valleyfield. Gilles Lemieux (2) Charles Schmidt et Normand Quintin ont trouvé le fond du filet pour le St-Laurent.

Les Voltigeurs de Rigaud seront les prochains adversaires des Phalanges, dimanche après-midi à l'arena local.

Benoit Ménard,
Publiciste.

De nouveau cette année:

Championnat Molson

En janvier 1969 une nouvelle toute particulière faisait sursauter le monde de l'automobile: en effet, la Brasserie Molson annonçait sa rentrée dans le domaine par le biais d'un championnat très particulier. On annonçait à ce moment, le Championnat Molson qui était caractérisé par des critères très précis: 1) Championnat amateur et local au niveau du Québec 2) Championnat destiné exclusivement aux voitures de types Formules. A ce moment, peu de gens ont vraiment cru tant au succès d'un tel championnat qu'à l'implication profonde de la Brasserie Molson. Cependant, tout au cours de l'été, le déroulement de ce championnat en 7 épreuves devait définitivement démontrer le sérieux de la compagnie ainsi que la popularité de la voiture de types Formules .

En effet, avant l'annonce du Championnat Molson, il y avait au Québec moins de 10 voitures de types formules. Cependant, lorsqu'on fait le bilan de la saison dernière, on constate qu'au delà de 20 formules québécoises avaient amassé des points au Championnat Molson.

La course automobile étant un sport dispendieux, l'apport de plus de $20,000.00 en bourses et trophées de la Brasserie Molson du Québec Limitée, s'est avéré très intéressant pour les compétiteurs du Québec.

Se procurer une voiture formule est difficile, fort dispendieux et prend un certain temps. Cependant cette année, vu le succès de l'an dernier, la Brasserie Molson espère que son Championnat sera suivi par plus de compétiteurs et par de meilleures voitures. Il n'est pas prétentieux dans ces circonstances, de prévoir que les grilles de départ seront fort bien remplies et que le spectacle sera encore meilleur. En regard de l'an dernier, il est même prévisible que certaines voitures devront se retirer de la grille de départ, faute de place.

Devant le succès de l'an dernier, il était à prévoir que la Brasserie Molson du Québec Limitée continue son Championnat Molson, mais plusieurs seront peut-être surpris de voir l'effort global de la Compagnie s'accroître au niveau de la compétition automobile. Les nouvelles séries Laurentide se veulent le témoin de l'accroissement de cet effort.

Aux yeux de la Compagnie cependant, la formule demeure encore le meilleur tremplin pour l'avancement, dans le niveau de la course automobile, des jeunes espoirs québécois. La formule en effet, est, et demeurera longtemps le summum en course automobile, et c'est le meilleur moyen pour un jeune d'accéder à des circuits internationaux.

En résumé, au niveau de la compétition de types formules, le même championnat est repris en 1970. Tout en conservant les mêmes règlements, les promoteurs sont cependant assurés d'un succès encore plus grand cette année.

PIERRE GODBOUT A LE DERNIER MOT

Pour une deuxième année consécutive, Les Pions feront les frais de la grande finale lors du Festival Récession le 22 mars prochain.

En éliminant les Champions de la saison régulière, en deux joutes d'affilée alors que tous accordaient la victoire aux Rois qui avaient fait la pluie et le beau temps au cours de la saison, cette équipe laisse présager qu'ils sont bel et bien déterminés à venger leur échec de l'an dernier, alors qu'ils subissaient la défaite au compte de 5à 4 lors du Festival, sur un but d'André Sauvé dans la dernière minute de jeu. . .

Quel esr cet esprit qui anime ainsi cette équipe des PIONS? La réponse je crois, on la retrouve derrière le banc des joueurs en la personne de Pierre Godbout. J'ai déjà mentionné que Pierre était un instructeur qui n'aimait pas perdre, et s'il vous été donné d'entendre Pierre faire certaines remarques à ses joueurs entre les périodes ou avant une joute, on est à même de constater combien ses joueurs respectent ses opinions. . Lorsqu'une équipe aligne des vétérans chevronnés tels que J. P. Bisaillon et Raymond Leduc ainsi que Gilles Farand donnant le meilleur d'eux-mêmes afin de remporter une victoire, il faut nécessairement un motif, ces vétérans ont non seulement stimulé les plus jeunes de l'équipe, mais ils ont par le fait même rendu hommage à leur instructeur Pierre Godbout qui avait foi en eux. .

Un instructeur ne peut compter des buts, mais lorsqu'il a le respect de ses joueurs (même dans la ligue Récession) il lui est possible d'atteindre les grands honneurs. .

Ainsi les ROIS auront combattu avec fermeté et perdu avec fierté, car ils se seront buttés à une équipe trop bien préparée où l'esprit d'équipe et de combativité ne laissait aucun doute. Ainsi l'instructeur Pierre Godbout aura eu le derniner mot. . . . .

(le récessionniste).

ACTIVITES A LA C.A.S.

Ludi au Vendredi 8:00 a.m. à 6.00 p.m. C.S.R.S.

6.00 p.m. à 11.00 p.m. Bain Libre.

Samedi 9.00 a.m. cours de natation (enfants) Bain Libre.

1.00 p.m. à 11.00 p.m. Bain Libre.

Dimanche 9,00 a.m. à 11.00 p.m. Bain Lbre

Cours:

Lundi: Boxe 7:00 p.m. à 8.30 p.m.

Judo 7.00 p.m. à 9.30 p.m. pratique.

Mardi: Yoga 8:00 p.m. à 9.00 p.m. (Débutant).

Mercredi: Yoga 8.00 p.m. à 9.00 p.m. (intermédiaires)

9.00 p.m. à 10.00 p.m. (débutants).

Boxe 7.00 p.m. à 9.30 p.m.

Jeudi Boxe 7.00 p.m. à 8.30 p.m.

Judo 6.30 p.m. à 10.00 p.m. (cours).

Vendredi-Samedi- Dimanche: Café 1/3.

Samedi: Film à l'Ecole Normale 1.00 p.m.

Dimanche: Film à l'Ecole Arthur Pigeon-Huntingdon:

COURS DE NATATION A-

(Suite à la page 15)

Association des SACS DE SABLE de la province de Québec

Position des équipes

Jacques Amyot	101
Michel Amyot	90
Willie Amyot	89
André Amyot	80
Jos Hébert	70
Emile Demers	70
Richard Larocque	56
René Hamel	37
J. M. Desgroseillers	35
Hotel Market	17

5 meilleures moyennes

Willie Amyot	5412
Richard Larocque	4585
Jacques Amyot	4118
Hector Clément	4034
Gaston Duguay	3841

Plus Haut Carreau:
Plus Haut Simple:
Plus Haut Double:

Willie Amyot	1640
Willie Amyot	6560
Willie Amyot	10,540

FEMMES:

Position des équipes

Produits Néo	102
Daigneault et Fils	98
Huguette Leduc	90
V. D. Imprimerie	80
Jeannette Perreault	79
Dolorès Gaulin	79
Dorilla Amyot	73
Taxi Proulx	65
Lingerie M. Josée	64
M. Claire Fraser	63

5 meilleures moyennes

Huguette Leduc	4147
Jeannine Vallée	4029
Gisèle Marion	4014
Lucille Boily	3791
Huguette Leboeuf	3752

Plus Haut Carreau:
Plus Haut Simple:
Plus Haut Double:

Gisèle Marion	1500
Gisèle Joannette	5820
Gisèle Marion	10,320

LIGUE ST-JOSEPH ARTISAN

Position des équipes

Hubert Legault	31
Ginette Legault	24
Rosario Leduc	22
Jean Séguin	20
Maurice Benoit	20
Gilbert Leduc	20
Raout Sauvé	18
Gaston Vinet	17
Roger Benoit	16
André Cuerrier	16
Marcel Murphy	15
Edouard Lemieux	11
Michel Grondin	9
Rosario Sapradi	9

Classement Individuel

Gilles Théorêt	42180
Gaston Vinet	38590
Gérard Legault	38540
André Cuerrier	38260
Hubert Legault	37840

Le National et les Hawks vont à la limite de sept parties

La série Semi-finale "A" de la Ligue Junior Richelieu a été des plus contestée jusqu'à maintenant, et les deux équipes ont bataillé de façon telle que c'est le septième match qui devra mettre un point final à cette confrontation et produire un gagnant qui affrontera les Wings de Chateauguay en grande finale.

Le National de Valleyfield et les Hawks de Laprairie n'ont pas voulu lâcher prise, remportant chacun une victoire à tour de rôle et comme la série est présentement égale 3 à 3, un seul match déterminera maintenant la meilleure des deux formations. Cette rencontre qui promet d'être spectaculaire au possible sera disputée à l'aréna de Valleyfield, ce soir jeudi, à 8 heures 30. Comme c'est le National qui s'est assuré du championnat de la saison régulière, c'est donc lui qui a l'avantage de la glace pour cette joute décisive.

Si cette septième partie est aussi chaude que l'a été la série, les spectateurs qui seront présents en auront sûrement pour leur argent. Le National a remporté des victoires de 6 à 3, 11 à 3 et 8 à 6, à l'arena local, tandis que les Hawks ont gagné 7 à 1, 5 à 4 et 7 à 4, à l'Olympia de Laprairie. Chacune des deux équipes a enlevé une victoire facilement, le National y allant d'un gain de 11 à 3, et les Hawks l'emportant 7 à 1, mais les quatre autres parties ont été chaudement disputées. A plusieurs reprises, les porte-couleurs du National et de Hawks ont effectué des retours sensationnels, comblant des déficits de deux trois ou quatre buts. La compétition a été des plus vive entre les deux antagonistes et le fait que la présentation d'un septième match soit nécessaire l'indique bien.

Il est donc à prévoir que la joute de jeudi soir sera tout un spectacle à voir. Si le National joue à nouveau comme il l'a fait devant ses partisans, il décrochera la victoire, mais il faudra qu'il bataille du début à la fin, car un écart de plusieurs buts se reprend facilement avec des équipes juniors, et les Hawks l'ont clairement démontré à leur dernière présence à Valleyfield, en marquant deux fois lors de désavantages numériques en 16 secondes à la fin de la partie.

Deux joueurs seront surtout à surveiller lors du septième match. Il s'agit de Jean Dahmé du National et de Roger Dubuc des Hawks. Jean a enfilé neuf buts en six parties, et huit de ces filets ont été comptés à Valleyfield. Roger Dubuc a marqué sept fois et por deux fois il a obtenu le point victorieux. Les trios dans lesquels évoluent ces deux joueurs seront aussi à remarquer. Les Bob Amos, Jean Dahmé et Michel Leroux forment la plus puissante ligne d'attaque de la ligue, si l'on regarde la liste des compteurs de la saison régulière. Cependant, ce trio a été l'objet d'une étroite surveillance de la part des Hawks, et Michel Leroux, le deuxième meilleur compteur de la ligue a été pratiquement neutralisé. Roger Dubuc du Laprairie évolue avec Rosaire Legault et Gilles Bouffard et ces trois joueurs ont été la cause des trois défaites du National. Laquelle de ces deux lignes d'attaque causera la perte de l'adversaire? Bien malin serait celui qui pourrait l'affirmer.

Cependant, malgré toutes ces analyses, il demeure un fait, les joueurs du National sont plus rapides que ceux des Hawks. Deux facteurs ont varié quand le National jouait à Valleyfield et à l'extérieur, et ces deux points ont été les causes de nos victoires et de nos défaites. A Valleyfield, nos porte-couleurs jouaient avec beaucoup plus d'attention. Les avants prenaient conscience de la défensive et ne se laissaient pas impressionner par les mises-en-chec. Ainsi, lorsque la défensive faiblissait, les avants pouvaient réparer. A Laprairie, nos joueurs se sont montrés plus négligeants. Par moments, les avants ralentissaient et les défeneur prenaient trop de risques. Il est aussi un fait que chaque formation se montrait plus opportuniste chez elle qu'à l'extérieur. Si le National débute la rencontre en lion jeudi soir, et qu'il maintient une pression constante sur l'adversaire, il aura de fortes chances de l'emporter. Cependant, les Hawks voudront aussi sortir victorieux de la joute, et c'est ce qui apporte du piquant dans toutes les prévisions que l'on peut faire. En fait, ce sont les deux meilleures équipes du circuit qui s'affrontent présentement en semi-finale, et nul doute que le gagnant de la septième partie, deviendra la champion des séries éliminatoires.

Festival annuel du club de patinage artistique

Dimanche le 15 mars, à 10 heures de l'avant-midi, aura lieu le festival annuel du club de patinage artistique de Valleyfield. Le spectacle comprendra quatre numéros de groupe et une démonstration de danse. De plus, Philippe Randell et Diane Beaulieu exécuteront un duo.

Par ailleurs, quatorze solos sont au programme.

Pas moins de 185 enfants auront travaillé de tout leur coeur pour la présentation de ce spectacle grandiose.

Johanne Fleury de Pointe-Claire, jeune patineuse d'avenir exécutera un numéro de toute beauté.

La remise des trophées aura lieu après le spectacle. Les billets seront en vente au guichet: .25 pour les étudiants et $1.00 pour les adultes.

Les derniers tests de la saison

Dimanche, le 22 mars, auront lieu, devant les juges de l'association canadienne de patinage artisique, les derniers tests de la saison. Christine Buttress, Marie-Paule Gariépy, Mary Beth Hunter, Paul et Alain Racicot, se produiront pour leur deuxième test du C.F.S.A. en figures, ainsi que Josée Deschamps et Isabelle Lavoie pour leur préliminaire.

Isabelle Menard, Diane Brodeur et Mary Beth Hunter se présenteront pour leur premier bronze en patinage libre. Quelques élèves du club de patinage de Joliette viendront également subir des tests. Bonne chance à tous.

LUCIEN LECOMPTE CONDUIT LES CAVALIERS EN FINALE

Dans la dernière joute des éliminatoires, le gardien de but Lucien Lecompte a conduit les Cavaliers en finale alors qu'ils ont vaincu les Tours par le compte de 5-3. Même si ces derniers ont combattu jusqu'à la fin, ils n'ont pu réussir à l'emporter.

Les compteurs des Cavaliers ont été: Lucien Miron, 3 buts, 1 passe; J. G. (Mix) Lafleur, 1 but, 3 passes; Pierre Bisaillon, 1 but.

Les compteurs des Tours ont été: A. Comeau, 1 but; L. Lecompte, 1 but; J. M. Bougie, 1 but.

Gérard Lapierre...

(Suite de la page 10)

breux succès, et pour cause.

Gérard demeure à Valleyfield depuis l'âge de 11 ans. Ses études terminées, il devint soudeur mécanique, il est actuellement à l'emploi de la compagnie Allied Chemicals de Valleyfield.

Le 20 octobre 1955, il épouse Ghislaine Charlebois. De cette union sont nés cinq enfants Ginette, Michèle, André, Johanne, Sylvie.

Déjà enfant, Gérard excellait dans le sport qui devait le consacrer champion: les quilles. La venue de la télévision a fait d'un hobby une seconde profession, car, depuis 1963 Gérard fait partie d'association professionnelle de quilleurs. Depuis ses succès ne font que s'accumuler.

Championnat Provincial en 1959-60-61.

Championnat Canadien en 1959.

Champion de l'heure des quilles en 63-64 et 64-65.

L'année suivante il est le champion de la U.S. League. Depuis ce temps, il excelle dans la Eastern Canadian Professional Bowling League où ses exploits sont devenus une fierté pour tous le habitants de la région de Valleyfield.

Il s'est classé cette année pour la 7e saison à l'Heure des Quilles, émission par excellence des quilleurs profesionnels.

Son plus haut triple est de 718 et sa moyenne est de 212. Son nom est aussi réputé que les Lavigne, Bolduc et autres.

Une fiche éblouissante. Un curriculum-vitae qui ne laisse pas d'être sensationnel et pousse à l'admiration. Une carrière déjà longue et qui n'est pas près de se terminer.

200 CONVIVES AU SOUPER DES FILLES D'ISABELLE

Le souper organisé par les Filles d'Isabelle de Huntingdon à l'Hôtel "La Villa" de Ste-Barbe dimanche soir a attiré 200 personnes.

La table d'honneur réunissait la régente des Filles d'Isabelle de Huntingdon. Mme Marielle Legault, accompagnée de son époux; la député de district, Mme Laurianna Marcil et son époux; la régente des Filles d'Isabelle de Valleyfield, Mme Colombe Gaudreault et son époux; la vice-régente de Huntingdon, Mme Lucienne Lefebvre et son époux; Mme Claire Roberge, ex-régente du cercle de Huntingdon, M. l'abbé Georges Quenneville. Mme Lucienne Montpetit, ex-régente, agissait comme maître de cérémonie pour la soirée. Mme Montpetit et son époux étaient également assis à la table d'honneur.

Au cours de la soirée, trois dames furent décorées pour avoir été des membres fidèles des Filles d'Isabelle de Huntingdon depuis 10 ans. Il s'agissait de Mesdames Juliette Chartrand, Rolande Payant et Gertrude Quesnel. Elles reçurent chacune un bouton en or, décoré de l'emblème des Filles d'Isabelle et portant la mention "10 ans."

On proclama aussi les gagnants d'un tirage organisé au profit des oeuvres des Filles d'Isabelle. Le gagnant du premier prix de $50 fut M. Hervé Lemieux de Valleyfield; le 2e prix de $25 fut remporté par M. Alcide Valade de Cazaville; le 3e prix de $15 fut gagné par M. Marcel Benoit de Montréal et, finalement, le prix de $10 alla à M. James Hamester d'Ormstown.

Un prix de présence — une lampe généreusement offerte par le magasin Légaré de Huntingdon — fut gagné par Mme Gisèle Lussier. Aux deux personnes qui avaient vendu le plus de billets, l'une pour le tirage; Mme Solange Lemyre et l'autre pour le souper: Mme Hermance Legault, on présenta une enveloppe contenant de l'argent et on leur offrit aussi un corsage de fleurs.

Le souper fut suivi d'une danse avec orchestre où les 200 convives ne manquèrent pas de s'amuser gaiement.

Après cette soirée très réussie, les Filles d'Isabelle se préparent maintenant à leur défilé de mode qui aura lieu à la salle paroissiale de Huntingdon le 18 mars prochain. Elles espèrent que les gens viendront en grand nombre à ce défilé qui devrait ajouter un peu de brillant à la scène sociale locale.

Activité à la C.A.S.

(Suite de la page 14)

DULTES: Inscriptions dès maintenant, cours lundi.

COURS DE NATATION ENFANTS: pour le mois de juillet et août prix: $5.50. Inscription dès maintenant, nombre limité.

Café 1/3, vendredi soir, samedi soir, dimanche après midi et soir PRIERE DE VOUS INSCRIRE DES MAINTENANT POUR COURS DE NATATION (ENFANTS) JUILLET ET AOUT.

Conditionnement Physique

HORAIRE:

Tous les jours du Lundi au Vendredi incl.

2.00 à 5.00 Femmes.
5.00 à 7.00 Hommes.
7.00 à 9.30 Femmes.
9.30 à 11.30 Hommes.
Samedi: 2.00 à 5.00 Hommes.
Bain Sauna sur rendez-vous s.v.p.

ALAMBIQUE DECOUVERT

Le détachement de la Police Fédérale de Huntingdon signale qu'une descente a été faite hier soir sur une ferme sur le "Gore Road" près de Herdman, et qu'on y a trouvé un alambique.

L'alambique, qui a été retrouvé sur la ferme de M. Eugène Vaillancourt, était caché dans une petite grange derrière la maison. Les agents qui ont participé à la descente ont remarqué que l'installation était très sophistiquée, et l'alambique était capable de fabriquer une grande quantité d'alcool. On n'a pas dit l'exacte capacité.

Des agents ont démoli l'engin ce matin et ont chargé les morceaux dans un camion. On n'a pas signalé combien de temps l'alambique avait été en opération, ni si des charges vont être portées dans l'affaire.

LES SPORTS à...

CFLV 1370

avec

MICHEL JOLICOEUR

Du lundi au vendredi à:
7.40 a.m. et 12.25 p.m.
6.15 p.m. et 11.00 p.m.

Le samedi à:
7.40 a.m. ● 6.15 p.m. et 11 h. p.m.

Le dimanche à:
6.15 p.m. et 11 h. p.m.

CFLV

AU SERVICE DES AUDITEURS DANS LES COMTES DE

BEAUHARNOIS, HUNTINGDON, CHATEAUGUAY et VAUDREUIL-SOULANGES

Pour bien vous servir
EN ONDES sept jours et sept soirs
par semaine de 6 h. a.m. à minuit

249 Rue VICTORIA, 373-1370, VALLEYFIELD

La délinquance et le crime....

(Suite de la page 1)

Mon ébauche portera sur **la prévention primaire ou générale,** tel que définie par le Dr Gibbens. De plus, cette prévention relèvera du Service de la Police, en collaboration avec les commissions scolaires.

Il n'y a pas si longtemps, on s'est rendu compte que la Police est un partenaire de traitement de la délinquance juvénile et de sa prévention. Cette action de la Police peut s'exercer sur trois (3) plans:

1—La prévention des délits et des comportements prédélictueux.

2—L'action sur les pré-délinquants et les délinquants débutants.

3—L'action sur les causes ou les facteurs de la délinquance juvénile.

Réunir ces trois (3) plans, en faire une synthèse et entrer en contact avec les jeunes semble irréalisable. Ce tour de force, puisqu'il faut l'appeler ainsi, est devenu réalité depuis le 4 janvier 1966. En effet, depuis cette date, nous rendons des causeries au sein des écoles sur la PREVENTION DE LA DELINQUANCE JUVENILE et LE ROLE DU POLICIER DANS LA SOCIETE.

Quels sont les motifs qui m'ont poussé à établir ce programme d'envergure avec le concours de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal?

CAUSES QUI ONT AMENE LA CREATION DU POSTE DE POLICIER EDUCATEUR

1—L'article 19, du Code Criminel, qui se définit comme suit: "L'ignorance de la loi chez une personne qui commet une infraction n'excuse pas la perpétration de cette infraction."

2—Les coles s'occupent de tous les enfants de tous les milieux.

3—L'école doit offrir, de façon continue, certains services spéciaux et essentiels comme: l'aide de l'infirmière de l'école, du médecin, du conseiller en orientation, du psychologue, de l'aumônier ou autres. A cet éventail de services habituels, il faut ajouter celui d'un policier-éducateur, afin de resserrer les liens avec la jeunesse.

4—Les statistiques qui démontrent que les écoliers ont constitué le plus grand nombre des enfants jugés délinquants.

5—Environ 80% des jeunes délinquants sont des délinquants occasionnels; s'ils causent un volume relativement important de dommages, ils ne sont pas antisociaux.

6—Eviter à un enfant une seule comparution à la Cour de Bien-Etre Social, c'est le sauver d'un traumatisme à répercussions qui peut être grave sur sa conduite à venir.

7—Appuyer les parents et éducateurs, lorsque ceux-ci font des recommandations à nos adolescents.
EXEMPLE: Celui qui veut conduire un véhicule-automobile.

8—L'enfant est l'homme de demain. Tout ce dont il bénéficie, tout ce dont il tire profit constitue un gain pour la société. Vous savez très bien, mesdames, il y a le fait que l'enfant, dont la réflexion n'est pas suffisante pour juger sainement la portée de ses actes, a besoin d'être protégé à la fois de lui-même et de ce qui l'entoure ou le sollicite.

Les buts du policier-éducateur sont: de conseiller et de guider les jeunes gens qui risquent de commettre des infractions, de revaloriser la fonction du policier dans la société, afin que la relation policier- jeunes soit mieux acceptée, mieux comprise. Cette action agissante apportera une amélioration sensible de la conduite de nos écoliers; ils seront à la maison et en classe, aux yeux des parents et des professeurs, des élèves mieux raisonnés, plus "matures." Cette amélioration sensible, à n'en pas douter, sera un effet de la collaboration de la commission scolaire qui aura permis des séances d'informations à ses jeunes. Non seulement parents et professeurs profiteront de cette "éducation", fournie aux élèves . . . , mais la société entière, et plus précisément la force constabulaire qui saura apprécier la confiance et le respect qui lui sont accordés. Avec l'enseignement des lois, règlements et conseils prodigués au jeunes, on évitera d'amener devant le tribunal les enfants qui commettent des menus-délits et qui encombrent, par centaines, nos organismes judiciaires, au détriment des cas cas plus sérieux.

Donc, cette causerie, rendue par un officier "en uniforme", et ceci est une tactique psychologique, aura une portée certaine en raison des nombreux commentaires rendus plus concrets par la projection de plusieurs diapositives. Comme complément à ces visites, lorsque quelques écoles d'une même agglomération, d'un même secteur, ont été visitées par le policier-éducateur, un colloque est organisé à l'intention des parents seulement. A cette réunion, notre but est plus grandement atteint, puisque nous pouvons informer les parents.

Durant ce colloque, on forme un panel composé d'un juge de la Cour de Bien-Etre Social, d'un membre éminent de la commission scolaire et du Service de la Police de Montréal, lesquels peuvent répondre adéquatement aux questions qui sont posées par les parents. Ceux-ci ignorent très souvent les dangers de la délinquance juvénile et malheureusement, dans certains cas, sont souvent la cause même directe des actes de délinquance que commettent les enfants.

Il est certain, qu'avec ce programme, nous sommes encore loin d'enrayer la délinquance juvénile qui, dans un certain sens, est aussi vieille que l'humanité, mais comme **prévention primaire** ou **générale,** cela peut certainement jouer un rôle, si minime soit-il. Car cette collaboration de l'ECOLE, du TRIBUNAL et du SERVICE POLICIER, vers le même but, contribue déjà à une baisse de la criminalité parmi les jeunes, à Montréal.

Après ce contact avec les élèves, fréquemment, les jeunes viennent se confier au policier-éducateur et racontent leurs problèmes dont ils n'ont pu trouver la solution au foyer et combien de fois nous les dirigeons vers la Cour de Bien-Etre Social, vers un travailleur social, une travailleuse sociale, vers le bureau de l'Aide à la Jeunesse du Service de la Police de Montréal ou à tout autre service communautaire afin de venir en aide à ces jeunes.

Aujourd'hui, à cause du facteur **TEMPS,** je ne peux vous présenter entièrement le genre de causerie rendue aux élèves, mais je me permettrai tout simplement, à titre d'exemple, de vous montrer quelques diapositives que nous utilisons lors de nos rencontres, parce que l'entretien ami-cal du policier-éducateur avec les jeunes est présenté en partie sous la formule audio-visuelle.

QUELQUES DIAPOSITIVES AVEC COMMENTAIRES

DOMMAGES A LA PROPRIETE

Diapositives' Garçons qui cueillent des fleurs dans un parterre.

"Maintenant, faites un examen de conscience, rentrez en vous-mêmes et pensez aux dommages que vous avez peut-être déjà causés, en arrachant des fleurs dans le parterre du voisin, en montant sur les clôtures, en écrivant sur les bancs des autobus, de l'église, des parcs, sur vos pupitres, sur les murs, en détériorant vos livres de classes, etc . . ."

LE GANG

Diapositives: Jeunes garçons et filles obstruant le trottoir. (2)
Jeune garçons se promenant sur la voie ferrée.

"Les jeunes délinquants n'agissent pas seuls; ils peuvent être deux (2), trois (3) ou davantage et cela pour plusieurs raisons. De nos jours, il est presque impossible de ne pas être en contact avec des amis et d'ailleurs c'est très normal. Vous, vous jouez avec des copains avec eux vous allez et revenez de l'école à la maison; vous vous retrouvez dans la cour de récréation tous les jours, **inévitablement vous formez un "gang".** Or, dans chaque "gang", il y a des caractères différents . . ., il y a des garçons qui par leur tempérament de chef sont des meneurs; ils intimident leurs camarades; ceux-ci, pour ne pas se montrer des "peureux" deviennent des "suiveux" (diapositive). Dès que le chef suggère de faire un mauvais coup ou de jouer un vilain tour, ils n'ont pas la force de caractère pour refuser ou pour ramener à la raison leurs compagnons; alors, c'est la catastrophe, on se laisse entraîner et on fait des choses auxquelles on n'aurait certainement pas consenti si on avait été seul. Immanquablement, des actes de délinquance se produisent; la police intervient et malheureusement tous les inculpés, **sans exception,** sont amenés au poste, puis traduits devant la Cour. Donc, si vous vous souvenez du bonhomme "A", reliez la pensée qu'il incarne à ce fait que **la police amène au poste tous les inculpés sans exception, c'est** la raison pour laquelle tant de jeunes garçons sont arrêtés pour la première fois."

METIER D'HOMME

Diapositive: Garçons de classe.

"Vous mes amis, à qui je parle aujouhd'hui, vous qui êtes assis sur les bancs de cette école et demain, sait-on jamais, serez sur les bancs de l'Université, sans le savoir vous apprenez votre **métier d'homme.**

Vous savez comme moi, qu'un métier se prépare à force de **travail,** de **courage** et de **sacrifices.** Votre métier d'homme, d'homme honnête, ne s'apprendra pas dans la rue, "en gang", en face du restaurant du coin, comme vous l'avez vu tantôt lors des diapositives. Evitez, chers amis, ces lieux de rencontre; du moins n'en faites pas une habitude. Occupez vos loisirs, faites du sport, intéressez-vous à quelque chose . . . ayez un hobby.

Inutile de vous dire que ça ne prend pas de diplôme pour se mal conduire . . n'importe quel insensé peut commettre du plus léger au plus grave délit; mais, au contraire, avoir une conduite irréprochable, en classe, sur la rue, au foyer, demande beaucoup de discipline personnelle, de volonté, de jugement; et seuls ceux qui y parviennent sont réellement heureux . . . ils travaillent à l'édification de leur avenir avec les matériaux du "mieux agir quotidien". Ce sera ceux-là qu'on verra s'épanouir dans la société de demain. De plus, l'honnête citoyen sera respecté de tous, il mènera une existence paisible, vivra heureux avec sa famille et ses enfants. La satisfaction personnelle du devoir bien accompli sera à elle seule la récompense à son idéal de citoyen digne et respectable."

ROLE DU POLICIER

Diapositives: Policiers dans l'auto-radio.
Policiers qui enquêtent suspect.
Policier dirigeant la circulation.

"Le rôle du policier dans la société est indispensable, tout comme le rôle d'un arbitre dans une joute de hockey, de baseball ou de football.

Le policier doit faire face à des responsabilités, il est un homme comme les autres hommes, mais qui a choisi comme carrière de protéger ses concitoyens, contre les personnes qui ne veulent pas se conformer aux lois et règlements.

Sans le policier, il serait très facile, pour un étranger d'entrer dans votre domicile et de voler la télévision, l'ameublement ou autres effets personnels que vous possédez ou que

(Suite à la page 19)

L'ENIVREMENT DU SUCCES — Les joueurs de hockey de Ste-Barbe et leurs partisans portent un toast à la victoire de mercredi soir dernier, alors qu'ils ont vaincu l'équipe d'Elgin pour apporter à leur village la "Coupe Stainless" . . . La célébration d'après la partie fut égayée par la présence de six caisses de champagne. En accord avec la tradition pour ce genre de fête, la plus grande partie du liquide pétillant servit à l'usage externe, plutôt qu'interne, des célébrants.

Avis aux entrepreneurs

Des soumissions cachetées, adressées au Secrétaire de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent dans des enveloppes fournies par l'Administration et portant la mention "SOUMISSION POUR CONTRAT NO. 1029."

LA LOCATION DE MATERIEL DE CONSTRUCTION AVEC CONDUCTEURS, POUR L'AMENAGEMENT PAYSAGER DE TERRAINS SITUES AU NORD DE LA ROUTE 9C, CAUGHNAWAGA, QUE. — VOIE MARITIME, REGION DE L'EST

seront reçues au bureau de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, 473, rue Albert Ottawa 4, Ontario, ou à l'immeuble de la Voie maritime, écluse de Saint-Lambert, boite postale 97, Saint-Lambert((Que.) jusqu'à 15 heures, heure normale de l'Est, le mercredi 25 mars 1970.

On pourra obtenir les devis, formules de soumissions, conditions de travail et formule de contrat, an français ou en anglais, et s'adressant au bureau de l'ingénieur en chef, 5250, rue Ferrier, Montréal 9e (Que.), ou au Secrétaire, 473, rue Albert, Ottawa 4e, (Ont.), ou au directeur régional, immeuble de la Voie maritime, boite postale 97, Saint-Lambert (Que.), contre le versement de cent dollars ($100), pour chaque jeu de documents, montant qui sera remboursé sur remise en bon état des documents susmentionnés dans les trente jours des dates fixées ci-dessus pour la réception des soumissions. Le dépôt sera confisqué si les documents ne sont pas renvoyés dans le délai susmentionné.

Le soumissionnaire doit fournir soit un dépôt afférent à la soumission, représentant au moins dix pour cent (10 p. 100) du montant de la soumission, en conformité des conditions de la formule de soumission, soit une garantie de soumissions, représentant dix pour cent (10 p. cent) de la soumission par laquelle il s'engage à passer un contrat en bonne et due forme selon le modèle qui fait partie des documents relatifs à la soumission et à satisfaire l'Administration quant au cautionnement exigé.

Il ne sera tenu compte que des soumissions présentées conformément à nos indications.

L'Administration ne s'engage à accepter aucune soumission, même la plus basse.

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME
DU SAINT-LAURENT
OTTAWA, le 11 mars 1970.

Le secrétaire, L. E. Béland

A VOTRE SERVICE

IMPRIMERIE

la GAZETTE VALLEYFIELD BEAUHARNOIS

POUR TOUT GENRE D'IMPRESSION

COMMERCIALE ou PERSONNELLE

373-7272

UN REPRESENTANT PASSERA VOUS VOIR

POUR VOTRE RAPPORT D'IMPOT SUR LE REVENU

DECLARATION — PREPARATION

VOYEZ

OUVERT ET LE JOUR ET LE SOIR

ROBERT SAUVE B.A.

Tel: Bureau 373-1280
Tel: Résidence 373-4322
57 Nicholson
Valleyfield

APPARTEMENTS A LOUER

APPARTEMENT MONTCALM, coin St-Thomas et Montcalm, Valleyfield. 1½ et 2½ pièces, genre bachelor, neufs, modernes ,chauffés. Service de concierge. Communiquez avec M. Lucien Lalonde.

TELEPHONE: 373-5877
Valleyfield

A VENDRE

FORD Fairlane 63, v8 $200. Lit double, très propre, $30. Chaloupe en fibre de verre, 12 pi. $175. S'adresser 234-4945.

A VALLEYFIELD, duplex, bien situé, rue Dion à Bellerive. Chaque logis a 4 app. plus salle de bain. Système chauffage automatique à l'huile installé dans chaque sous-sol de 8 pi. haut. $14,000. Comptant: 6,000. balance à discuter. S'adresser. 373-6850.

ROBE DE MARIEE, grandeur 11-12 ans, longue, blanche en peau de soie avec voile, diadème. Très propre. S'adresser après 6 heures. 371-3426.

(12-19)

UNE BOITE de résonnance avec haut-parleur, 10 watts, de marque Goodmans. $25. S'adresser 503 Ave. du lac, 373-6819.

(xno)

Soudeuses Electriques
LOCATION
180A - 220V
PAR MOIS
$15.00
J. H. Sauvé & Fils Inc.
238, St-Laurent
Valleyfield

A VENDRE

MACHINE A COUDRE, peut être examinée à 30 rue King. Tél. 264-5180, Huntingdon.

Commerce à vendre

LINGERIE D'ENFANTS, à 174 rue St-Laurent à Valleyfield.

(5-12)

AUTO A VENDRE

FORD Custom 1965. Radio. Parfaite condition s'adresser à 373-4661.

(xno)

Maisons à vendre

MAISON uni-familiale, centre ville, près d'une église, 7 pièces, solarium, cave cimentée, chambre froide, chauffage eau chaude, garage, grand terrain. Tél. 373-1752 ou 373-4561.

(15-22-29)

Avez-vous des COQUERELLES

Débarrassez-vous en le plus tôt possible en utilisant notre moyen de destruction.

Nous assurons la destruction de toute vermine en quelques heures. Satisfaction garantie.

Adressez-vous à:

Jos. Phoenix
46, rue Ellice
V'field Tél. 373-5281

Propriété à vendre

Terre de 50 arpents, située dans la paroisse Grande-Ile. S'adresser 17, Boul. Bord-de-l'Eau, le jour.

(5-12)

A LOUER

GRANDE CHAMBRE avec fenêtre sur la rue. S'adresser 373-7594.

(xno)

APP. dans un bas. 2 chambres, salle de bain, cuisine. Entrée privée. Idéal pour 2 ou 4 personnes. S'ad. 119 St-Thomas, Tél. 373-3052. (xno).

LOGIS de 6 grands appartements dans un haut. Entrée laveuse et sécheuse. Situé à 39 Narcisse. S'adresser à 37 Narcisse, tél. 373-5008.

MAISON neuve. 2 logis 5 pièces, 3 chambres à coucher, chauffage central. Libre 1er mai. Bas $105, haut $100. Situé à 23 et 25 ave. Boyer dans la Baie. S'adresser Laurent Guay, 373-3892.

(xno)

LOGIS, 6 appartements dans un haut, moderne. Libre le 1er mai. S'adresser 20 rue Rolland.

A 3 STE-CECILE. Vaste local chauffé situé au premier étage, A proximité des magasins, des banques, des professionnels et du centre des affaires. Ce local à été longtemps occupé par l'avocat Albert Lemieux, par les avocats Ampleman et Renaud. Libre immédiatement. S'adresser à 373-8144 ou à 34 Ste-Cécile, Valleyfield.

LOCAL COMMERCIAL à louer de 14 x 30 à 175 avenue Grande Ile, extérieur et intérieur rénovés. S'adresser par tél. à 373-1956, Valleyfield.

(xno)

LOGEMENT 4 appartements eau chaude, dans un haut, avec garage. S'adresser au restaurant Meloche à 373-4359, St-Louis-de-Gonzague.

LOGEMENT 5 appartements dans un haut, à 160-A Ave du Lac à Coteau Landing. Chauffage électrique. Libre immédiatement. S'adresser à 267-9215.

A LOUER

APPARTEMENT 2 pièces et chambre de bain. Meublé, chauffé. S'adresser 60 Fabre, tél. 371-1556.

LOCAL Commercial, chauffage électrique, tapis mur-à-mur, vitrine thermo. S'adresser tél. 373-3581 ou à 373-4313.

APPARTEMENT de 5½ pièces à Valleyfield. Moderne, chauffage central, installation pour laveuse et sécheuse, haut d'un duplex. $105. par mois. Tél. 264-3371.

LOCAL pour magasin ou bureau, rue Châteauguay, près Banque de Commerce, à Huntingdon. Tél. 264-5234 ou après 6 hrs p.m. 264-3371, Huntingdon.

LOGEMENT 4½ pièces, bain, eau chaude. $55. par mois. Avec garage $60. par mois. S'adresser 373-2956 entre 5½ et 7 heures p.m.

(5 - 12)

LOGIS 6 pièces, 3 chambre à coucher, 2e étage, vue magnifique sur Parc Sauvé. 377 Victoria. Chauf. elec. chambre à lavage et débarras au sous-sol. 2 balcons. Libre le 1er mai. Adultes $120. par mois. Tél. 373-1634 ou 373-2440.

(xno)

CHAMBRE — Idéa. pour une femme seule ou une garde-malade. Aura droit au téléphone et à la TV. S'adresser, 95 Des Syndics. Tél. 373-9428.

(xno)

"Snap on tools"

"SNAP ON TOOLS" Poste disponible dans la vente, pour les territoires de Valleyfield, Rigaud et St-Eustache. Homme bilingue et ambitieux. Doit posséder camion, et pouvoir investir dans le commerce. Bon salaire et bel avenir à la personne pouvant répondre à ces exigences. S'adresser Montréal, M. Ness, 733-6922.

(xno)

ATTENTION REPARATIONS

Il existe un seul endroit où vous pouvez faire réparer vos accessoires électriques tout en obtenant une garantie de 30 jours. C'est chez GRENIER ELECTRIC, qu'il s'agisse de grille-pains, fers à repasser à vapeur, laveuses automatiques, balayeuses, refilage de moteur skill-saws "drills" électriques, malaxeurs électriques, poêles électriques tout — tout — tout 30 jours de garantie sur toute réparation. Signalez: 373-6529, GRENIER ELECTRIC. Nous allons chercher les articles et nous faisons la livraison gratuitement. S'ADRESSER au: 266, Blvd. Bord de l'Eau. Grande-Ile, Valleyfield.

(xno)
(10)

PLOMBERIE et CHAUFFAGE TOUJOURS à votre service. Vente et installation, réparation de plomberie et chauffage. L. P. Leclerc, 220 St-Jean Baptiste, 373-5533.

Chambre à louer

CHAMBRE, genre Bachelor. Poêle, frigidaire, entrée privée, bon chez soi. 373-8497.

Chambre et pension

CHAMBRE et PENSION pour dames âgées. Tél. 829-2204, Ormstown.

ON DEMANDE

IMMEDIATEMENT — cuisinier à temps partiel, homme ou femme, deux jours par semaine. Tél. Centre de Convalescence Riverview Terrace, 264-5409, Huntingdon.

HOMME MARIE pour travailler sur une ferme à l'anné longue. Tél. 264-3638, Huntingdon.

PRENDRAIS en pension bébé naissant jusqu'à 5 ans. Fille mère acceptée. Soins maternels, 373-9255.

(5-12-xno)

JEUNE HOMME pour aider sur une ferme, bon salaire, logé, nourri. S'adresser à: Donald Ebbett, tél. 264-2368, Huntingdon.

Demande d'emploi

FERAI du travail de tricot ou de crochet chez moi. Tél. 826-3495, St- Chrysostôme.

ATTENTION

REPARATION de meubles de tout genre. Aussi à vendre, fournaise à l'huile, $30.00. 2 moteurs de yacht, les deux pour $125. — S'ad. 373-3192.

(22-29-5)

AVIS

AVEZ-VOUS une maison ou un commerce à vendre pour de bons résultats voyez les Immeubles Loyal Ltée 2003 Blvd. Ste-Marie Valleyfield. Tél. 373-4388, résidence 371-1403.

(xno)

Agence SHANNON

● Voyages ●

Vous désirez voyager. Nous pouvons organiser votre voyage: CHEMIN DE FER — BATEAU — AVION — HOTELS ETC.

PROVINCIAL TRANSPORT
Terminus Autobus
Pour voyages de groupes organisés, appelez 373-3471 et demandez Suzy.

DANDURAND & FRÈRE

Lumber and Building Materials
TEL 373-4721

Bois et Materiaux de Construction
178 RUE JACQUES CARTIER

VALLEYFIELD, QUE.

REMI HALLE, prop.

TEL. 373-4721

La délinquance....

(Suite de la page 16)

vos parents possèdent; mais grâce aux services de la force constabulaire, ceci est très difficile parce que l'agent rend la tâche bien ardue aux voleurs. Dans les grands magasins, la marchandise est étalée à la portée de tout le monde, on sait par ailleurs que derrière les voûtes et dans les banques, il y a des milliers et des milliers de dollars ... que se passerait-il s'il n'y avait pas de policiers qui surveillent? Vous le savez très bien! Ce serait dangereux... il serait difficile aux industries et commerces d'opérer. Rien n'empêche que, malgré toute la protection déjà existante de la part des policiers, il y a des gens qui enfreignent les lois de la circulation..., des bicyclettes sont volées, des vols se produisent dans les maisons, dans les banques et partout."

POLICIERS DEVANT LE TRIBUNAL (diapositive)

"Vous devez vous rappeler et c'est très important que:

1—**Le policier ne fait pas les lois,** mais qu'il les fait respecter.

2—**Le policier ne punit pas** ceux qui enfreignent ou qui désobéissent aux règlements, ce rôle appartient au tribunal. Le juge qui est nommé par le gouvernement, punit selon le cas, ceux qui justement n'ont pas observé la loi."

CONCLUSION EXPERIENCE PILOTE

L'oeuvre du policier-éducateur n'aurait jamais existé sans la collaboration de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal; l'expérience pilote vécue en 1966 m'a permis de contacter tous les élèves mâles de la huitième année, fréquentant les écoles sises dans la ville de Montréal. Cette action sociale policière a prouvé qu'elle était efficace, puisque les statistiques fournies par la Cour de Bien-Etre Social démontrent clairement une baisse de 17% dans le taux de la criminalité juvénile concernant les premières comparutions à la Cour, à savoir:

Année scolaire 1964-65 — 203 garçons de 13 ans ont comparu une fois.

Année scolaire 1965-66 — 169 garçons de 13 ans ont comparu une fois.

Si l'expérience du policier-éducateur s'est avérée heureuse pour Montréal, je crois qu'elle devrait s'étendre à toute la province. D'ailleurs, lors des premier et deuxième congrès de criminologie du Québec, des recommandations dans ce sens ont été proposées et adoptées.

Si vous décidiez de tenter une expérience semblable dans votre ville, la Police de Montréal est prête à collaborer avec vous; ce message je vous le transmets de la part du directeur du Service de la Police de Montréal, 750, rue Bonsecours, Montréal.

Ormstown

(Suite de la page 13)

Clercs de St-Viateur, M. et Mme Albert Billette (Gilberte Lauzon) d'Ormstown, M. et Mme Roland Billette de Dania, Floride, M. et Mme Rhéal Billette de Timmins, Ont., M. et Mme Gérard Billette (Marie Paule Raiche) de Pont Viau.

Toutes nos sympathies à la famille.

Caisse Populaire

Le 17 mars prochain des soumissions doivent être émises pour la construction d'un local de la Caisse Populaire d'Ormstown. L'architecte est M. Paul Paquette qui a fait les plans de la Caisse de Châteauguay.

La Caisse sera construite sur un terrain acheté de la Fabrique St-Malachie à l'endroit où se trouvait l'ancienne Eglise Méthodiste.

Félicitations et bonne chance aux dirigeants.

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD
COMTE DE BEAUHARNOIS

Avis Public

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le règlement no. 608 de la cité de Salaberry-de-Valleyfield, pour amender le règlement no. 468 concernant le zonage et la construction, pour décréter la création d'une zone B-14 "Quartier domicilaire Ste-Marie", a été passé et adopté par le Conseil de la Cité de Salaberry-de-Valleyfield le 9 mars 1970.

AVIS PUBLIC est en outre donné que ce règlement est actuellement déposé au bureau du Greffier, en l'hôtel de ville de la cité de Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est-à-dire de neuf heures du matin à quatre heures de l'après-midi, et qu'une assemblée publique des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables de la zone B-14 de ladite cité est par les présentes convoquée par moi, Greffier de ladite Cité, pour être tenue en l'hôtel de ville de ladite Cité, JEUDI le 19 mars 1970, à sept heures du soir, ladite assemblée étant convoquée conformément aux dispositions de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

DONNE à Salaberry-de-Valleyfield, ce 10 mars 1970.

CHARLES CODEBECQ
Greffier de la Cité

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF SALABERRY DE VALLEYFIELD
COUNTY OF BEAUHARNOIS

Public Notice

PUBLIC NOTICE is by these presents given that by-law no. 608 of the city of Salaberry-de-Valleyfield, to amend by-law no. 468 concerning the zoning, and the construction of buildings, and to decree the creation of zone B-14, "Residential district Ste. Marie", has been passed and adopted by the Council of the city of Salaberry-de-Valleyfield on MARCH 9th, 1970.

PUBLIC NOTICE is further given that this by-law is now deposited in the office of the City Clerk, in the city-hall, in the city of Salaberry-de-Valleyfield, where all interested parties may take communication of same during office hours, to wit from nine o'clock a.m., until four o'clock p.m., and that a public meeting of the said city is hereby called by me, City Clerk, to be held in the City-hall of the said city, on THURSDAY, March 19th, 1970, at seven o'clock p.m., the said meeting being called according to article 426 of the Cities and Towns Act.

GIVEN at Salaberry-de-Valleyfield, this 10th day of March 1970.

CHARLES CODEBECQ
City Clerk.

SEMAINE DU RESPECT DE LA LOI ET DE L'AUTORITE

DU 9 AU 16 MARS

LES LIBRAIRIES
GERALD BOYER
VALLEYFIELD BELLERIVE
BEAUHARNOIS
CHATEAUGUAY
8 MOISE PLANTE 373-3014

BIJ. POIRIER ENRG.
HORLOGER
H. P. VEILLEUX, Prop.
Réparation de montres
Service de 24 heures
44 STE-CECILE — 373-6480
Rés.: 373-2535

PORTES — CHASSIS
● Vitres de toutes sortes
● Menuiserie ● Armoires
A. BOUGIE & FILS
86 BISSONNETTE 373-2955

VENTE ET POSE DE VITRES
☐ Résidentiel ☐ Commercial
☐ Industriel
VITRERIE LAROCHELLE
Miroirs — Blocs de verre
Vitres thermos

Pour votre nettoyage
PICHE NETTOYEURS INC.
270 LAROCQUE 373-2855

Bijouterie
MARCEL HEBERT
227 VICTORIA — 373-5440

Bijouterie
B R O D E U R
201 VICTORIA 373-1606

MATERIAUX
DE CONSTRUCTION
J.-O. CLERMONT LTEE

REMI CHATEL
Chaussures
38 NICHOLSON
373-9801

INSTALLATION ET VENTE
VITRES D'AUTOS
MIROIRS ET VITRES
DE TOUS GENRES
VITRERIE VALLEYFIELD
HENRI MARTIN, Prop.
196 Chemin Larocque
373-6202

ASSURANCES
BRAZEAU ENRG.
WILFRID et CLAIRE BRAZEAU
Cd, A.A. et Cd, A.A.s
TOUS GENRES D'ASSURANCES
64A RUE ELLICE 373-7404

MEUBLES
L. J. MASSE
16 Du Marché — 373-6020

CHRISTINE CHARTRAND:
CONTRE LA LIBERTE A COUP DE PANCARTES

Alors qu'elle était de passage il y a quelque temps à Valleyfield, la sympathique chanteuse Christine Chartrand, dont on sait au départ la gentillesse et l'amabilité, a bien voulu se prêter à une interview avec Miss CFLV, Denise Boutin. Pour le bénéfice des nombreux admirateurs de Christine, nous reproduisons ici cette conversation. Merci à vous, Christine et Denise.

— Où as-tu débuté dans le domaine de la chanson?

— J'ai débuté à l'émission "Découvertes" en 1966 au Canal 10.

— Qui étaient les juges à ce moment-là?

— Lors de la première émission que j'ai faite, c'était Paul Buissonneault et Raymond Taillefer et j'étais très fière parce que je savais qu'ils étaient très sévères et je me suis dit que si je n'avais pas de possibilité je le saurais d'une manière ou de l'autre.

— Aurais-tu aimé faire autre chose que chanter?

— Je pense que si j'avais eu le choix, au départ, j'aurais bien aimé enseigner car j'adore les enfants.

— A quel niveau?

— Avec les tout-petits, à la maternelle.

— Dans quelle matière?

— Comme je disais tantôt, ce n'est pas tellement une question de matière mais de contact avec les enfants.

— Quel genre de chansons aimes-tu? ....

— C'est vraiment une question de coup de foudre. ça dépend. Si la chanson me plaît à prime abord, à cause du texte, ou à cause de la musique ou à cause des deux, c'est une question de coup de foudre, que ce soit en anglais ou en français, ça n'a aucune importance.

— Combien de chansons as-tu?

— Je ne le sais pas. Avant de commencer à chanter, je pouvais me vanter de savoir toutes les chansons d'Aznavour et de Bécaud par coeur et plusieurs chansons de Frank Sinatra, Andy Williams, Peggy Lee et Doris Day, mais quant à dire le nombre . . .

—Aznavour et Bécaud sont vraiment parmi les chanteurs les plus populaires?

— Oui. Jacques Brel aussi. Mais du point de vue du spectateur. Car ses chansons sont beaucoup plus difficiles à interpréter. Elles sont tellement personnelles. D'ailleurs j'interprète pas d'Aznavour ou si peu de Bécaud. J'ai "fait" "Mon arbre", mais en dehors de ça . . . ce sont des chansons qui sont tellement caractérisées qu'elles sont difficile à faire.

— Tu es native de quelle ville?

— De Montréal.

— Tes parents étaient-ils d'accord sur le métier que tu envisageais?

— Oui et je dois même dire que j'ai eu beaucoup de support de leur part sur le plan moral. Quand j'avais des "tuiles" ou quand ça n'allait pas comme je voulais, ils étaient toujours là. De toute manière ils sont mes critiques les plus sévères, ce qui est très important car c'est la meilleure manière de savoir ce qui est bon et ce qui ne l'est pas.

— Quel a été ton plus grand succès?

— Grand succès, c'est beaucoup dire. La chanson qui m'a fait connaître, c'est "Mon arbre", définitivement. Par la suite, il y a eu "Je t'aime" qui a très très bien marché.

— Quel est ton nom véritable?

— Mon vrai nom, c'est Christiane Chartrand. Je trouvais Christine plus féminin. C'était du cabotinage dans le fond. Je ne sais pas au juste.

— Quelle est ta date de naissance?

— Le 28 mars 1948 Par conséquent, j'ai 21 ans.

— Ton signe du Zodiac?

— Je suis bélier: c'est tout dire.

— Comment décris-tu ton caractère?

— Ce serait mieux de demander aux gens qui sont en contact avec moi le plus souvent. Beaucoup de volonté, très franche et tempérament, peut-être trop quelquefois.

— Tes défauts.

— Faudrait demander à ma mère, elle est au courant. Mais j'ai le caractère très changeant, ça je le sais.

— Quel est ton pays de rêve?

— C'est bien parce que vous me le demandez que j'y pense. Je ne le sais pas. J'ai toujours eu une attirance particulière pour la Suisse. J'ignore pourquoi parce que j'ai horreur de l'hiver de toute façon. Mais la Suisse m'attire, peut-être à cause des cartes postales que j'ai vues quand j'étais petite.

— Quelle est ta meilleure amie dans le domaine artistique?

— Je ne crois pas avoir une amie très près de moi dans le métier. Je ne sais pas si c'est un tort ou si c'est bien. Je dois dire que je suis peu fréquemment avec les artistes avec qui je travaille. Je les rencontre la plupart du temps dans les cocktails ou lorsque je travaille avec eux; d'ailleurs je vais très rarement dans les cocktails. Mais j'ai pas vraiment d'amis très près. J'ai beaucoup de camarades dans le monde du spectacle et il faudrait vraiment que je cherche pour vous dire avec qui je ne m'entends pas du tout. Tout le monde est bien gentil avec moi et je pense que c'est réciproque. Mais je le répète, je n'ai pas d'amis très très près dans le métier si ce n'est Claude Stében parce que j'ai fait beaucoup d'émissions avec Claude. Et travailler ensemble si longtemps sans se disputer, c'est quand même quelque chose.

— Quel genre de garçon est Claude Steben?

— C'est un garçon très spontanée, très jovial par tempérament, avec un caractère en or. Dieu sait si, durant un an de travail, il arrive beaucoup de choses, d'imprévus, et surtout parce qu'on faisait du film, ça impliquait que souvent il faisait très froid ou très chaud et qu'on commençait très tôt le matin et que Claude finissait très tard au cabaret (ça lui faisait de joyeuses journées) et avoir beau caractère par-dessus tout ça c'est pas mal phénoménal. Il a un excellent caractère. Je puis vous dire cela, moi.

— A quelle personnalité attribues-tu le plus d'admiration?

— Si j'avais à parler d'un homme politique, je parlerais de quelqu'un qui n'est plus, de Kennedy. J'ai été beaucoup influencée par cet homme-là. Je ne sais par pourquoi car, dans le fond, je n'ai aucune connaissance politique quelle qu'elle soit. Je suis très bornée de ce côté-là. Mais il m'inspirait beaucoup de confiance. Je vous parle peut-être d'un point de vue de femme car, comme je le disais, je ne connais rien en politique. Dans le métier, je pourrais vous énumérer plusieurs personnes, pour plusieurs raisons différentes. J'ai pas d'admiration pour quelqu'un sur tous les plans, c'est sur un plan en particulier.

— As-tu un romancier préféré?

— Non. Je lis tellement peu. J'ai lu un petit peu de tout: une peu de Sartre, de Françoise Sagan car c'est peut-être un peu ma philosophie de la vie. Je trouve cela très fleur bleue et très grave à la fois. J'aime bien ce côté-là. Je trouve que ça reflète un peu certaines façons que j'ai de penser. J'ai été beaucoup influencée par un livre qui s'appelait "Les belles années", écrit par Sabine Bernard de Rhône, mais c'est le seul volume que j'ai lu de cet auteur. J'ai retrouvé dans ce livre un personnage auquel je me suis identifiée beaucoup.

— Quel est ton chanteur préféré?

— De même que pour les personnalités éminentes, il faudrait que je vous en donne plusieurs avec des raisons différentes. J'aime Frank Sinatra pour une raison, Andy Williams pour un autre ou Sammy Davis Junior pour plusieurs autres raisons. Donner des noms sur le plan canadien ou français, ce serait léser les autres car il y en a plusieurs que j'aime.

— Quel genre de sports pratiques-tu?

— Aucun. Oh, un peu de natation mais vraiment très peu. J'aimerais faire du ski mais je ne peux pas me permettre de me casser une jambe. Alors je n'en fais pas pour le moment. J'ai fait beaucoup d'auto-neige l'année dernière à cause du film que j'ai tourné, de l'équitation, du tennis, j'en ai fait pour le reste de ma vie je pense. De toute façon, il faut un minimum de temps pour faire du sport, ce dont je ne dispose pas. Remarquez bien que ça fait un peu pompeux de dire cela, mais quand j'arrive à avoir le temps de me détendre, je ne fait pas de sport, je me détends, tout simplement.

— Crois-tu à l'amour?

— Quand on a 21 ans, c'est pas possible de ne pas y croire. Oui j'y crois énormément c'est la chose la plus importante, sur tous les plans.

— Quelle est la plus grande qualité chez un homme?

— Je pense que c'est une forme de diplomatie alliée à beaucoup de sensibilité, de la délicatesse. C'est ce qui m'impressionne le plus, surtout à notre époque où les hommes oublient souvent cela. Notez que les femmes ne sont pas toujours à leur place. Mais les hommes oublient souvent qu'on est des femmes. J'apprécie énormément la délicatesse chez un homme.

— Et chez une femme, la plus grande qualité?

— Probablement l'honnêteté parce que . . . non je ne le sais pas. Je demande à une femme d'être une vraie femme, dans le vrai sens du mot. Et cela signifie tellement de choses que ça ne s'exprime pas, ça ne s'explique pas. Evidemment les hommes diront: bien entendu. Je pense qu'une femme doit être maternelle. Pas nécessairement vis-à-vis tout le monde, pas dans le mauvais sens du mot, mais d'être très femme sur tous les plans. J'ai une mère qui est adorable et pour laquelle j'ai beaucoup d'admiration et si vous la connaissiez, vous connaîtriez ma conception de la femme véritable.

— Favorises-tu l'amour libre?

— Pas particulièrement. Comme toutes les grandes questions qu'on se pose aujourd'hui, ça s'applique à des cas particuliers. J'ai un père qui m'a inculqué une loi à laquelle je tiens beaucoup: ne pas juger les gens. Les laisser vivre. J'aime qu'on me laisse vivre et je laisse vivre les gens. Je ne juge jamais les personnes sur les impressions que j'en ai et je suis très heureuse à cause de ça. Je m'aperçois toujours que si j'avais porté un jugement à prime abord, j'aurais probablement été déçue et je me serais trompée. A ne pas porter de jugements au départ on découvre des gens d'une façon merveilleuse, peut-être pas de la façon qu'on s'y attendait mais avec beaucoup plus de grandeur et de beauté qu'on aurait pu l'imaginer au départ. Je ne réponds pas à la question directement mais c'est ce que je pense du problème en général.

— Quel est le type d'homme que tu aimerais dans ta vie?

— Un homme avec beaucoup de délicatesse.

— Et physiquement?

— Autant pour une femme ça peut avoir de l'importance, je dis bien ca peut, je ne sais pas, je ne suis pas un homme, autant pour un homme, en autant que moi je suis concernée, ca n'a aucune importance. Peut-être parce que cette qualité que je recherche est tellement rare (délicatesse), je ne vois pas pourquoi je demanderais autre chose. Pour moi, ça n'a aucune importance.

— Que pense-tu de la mode?

— Comme pour le libertinage, c'est appliqué à des individus. Ca dépend de la personnalité de quelqu'un. J'ai porté les cheveux longs bien des années avant que ce soit a la mode. Tout le monde disait que j'était démodée mais moi j'aimais cela. Et j'estime que la chose la plus importante est que ça aille avec la personnalité. Je trouve ridicule qu'on essaie de s'identifier à une mode quand au fond ca ne nous va pas. Si cela nous va, alors très bien.

— La minijupe?

— C'est une question de jambes. Je ne suis pas contre. Je suis la première à dire que ça va très bien à telle ou telle jeune fille, je n'ai aucune objection. Je trouve cela très joli d'ailleurs, quand c'est bien porté, quand la jeune fille a de belles jambes.

— Ton opinion des hippies

— C'est dommage. Bien dommage. Je ne parle pas en connaissance de cause car je n'en connais pas vraiment, ni le fond du problème. Ils ne savent pas quel idéal choisir. Des fois on fait semblant de chercher le bonheur alors qu'on l'a à côté de nous. Je ne puis pas dire que je suis contre, car chacun est bien libre de faire ce dont il a envie. Mais je suis contente de ne pas en faire partie car moi je sais ce que je veux. Et je suis doublement heureuse car je trouve extraordinaire de constater qu'il y a des gens qui ne sont pas capables de savoir ce qu'ils veulent, qui sont obligés de réclamer la liberté à coup de pancartes, je trouve ça incroyable.

— Et la drogue?

— Encore plus déplorable. C'est de chercher le bonheur où il n'est pas. Je ne vois pas l'utilité de cela.

— As-tu certaines ambitions du côté de la chanson?

— Oui et non. Non parce que j'ai toujours été très gâtée. Ce métier-là m'a toujours apporté énormément. J'ai été très choyée depuis le dbut. J'ai toujours fait ce dont j'avais envie, choisi mes chansons, les gens avec qui j'ai travaillé et j'ai continuellement travaillé avec des équipes extraordinaires qui m'ont donné le maximum de chances de bien me défendre ou du moins de prendre de l'expérience. J'ai fait les genres de spectacles et les voyages qui me tentaient, j'ai eu une bourse qui m'a été offerte par le festival du disque . . . C'est un métier qui peut apporter énormément si on en n'exige rien. On parlait de "Découvertes" tantôt: quand j'ai fait cette émission, autant j'étais préparée, autant je ne m'attendais pas à ce que ça continue comme ça, c'est un cadeau du ciel, comme les miracles, comme les contes de fées, comme les petites filles en rêvent quand elles ont dix ou douze ans. J'ai une petite soeur de douze ans qui rêve à France Gall: je me dis qu'elle rêve tout comme j'ai dû rêver à cet âge-là.

— Tes projets?

— Un voyage en Europe et un long-jeu.

— Bonne chance, Christine.

— Merci.

UN BARRAGE EST-IL UN OUVRAGE DANGEREUX?

— Les barrages, digues, chaussées, écluses, murs ou autres ouvrages servant à retenir les eaux d'un lac, d'un étang, d'un cours d'eau sont réellement dangereux s'ils ne sont pas érigés par des spécialistes; l'expérience révèle que certains ouvrages, communément appelés barrages, exposent le public à des dangers réels, voire même à des désastres, en mettant en péril les biens et les personnes.

De tels ouvrages ont été construits en très grand nombre, ici et là, dans la province. Une foule d'individus s'en plaignent; certains appréhendent même des conséquences funestes. Et quelques propriétaires sont obligés de se défendre devant les tribunaux pour des sommes qu'on leur réclame en dommages — intérêts à la suite de la rupture de leurs barrages.

Le gouvernement du Québec, devant cette situation, a sanctionné, le 28 mai 1968, une loi pour modifier la "Loi du régime des eaux."

Cette loi dit que nul ne peut construire ni maintenir un barrage ,une digue, une chaussée, une écluse, un mur ou un autre ouvrage servant à retenir les eaux d'un lac, d'un étang, d'un cours d'eau sans que les plans et devis aient été approuvés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Les propriétaires de barrages de même que les propriétaires qui projettent d'en construire doivent donc avoir recours à un ingénieur pour la préparation des documents exigés par la loi. Ces documents doivent ensuite être transmis, pour approbation ,au Service du domaine hydraulique du ministère des Richesses naturelles.

La même loi prévoit des sanctions contre celui qui la viole.

Le Service du domaine hydraulique qui est chargé d'appliquer la loi, fait faire sur place les vérifications nécessaires pour que le barrage soit construit et entretenu conformément aux plans et devis approuvés.